

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-650

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, pour un montant total de 1 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Union Nationale des Combattants – Section de La Vendelée	Acquisition d'un drapeau par l'Union Nationale des Combattants – Section de La Vendelée	500 €
Union Nationale des Combattants – Section d'Avranches	Acquisition d'un drapeau par l'Union Nationale des Combattants – Section d'Avranches	500 €

La subvention sera versée en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30159-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-651

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 18 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité d'Organisation du Carnaval de Granville	142 ^{ème} édition du Carnaval de Granville du 5 au 9 février 2016	10 000 €
Le Vent Coulis	Réalisation d'une exposition photographique sur l'effacement de la frontière entre la Basse et la Haute Normandie par les photographes Thierry Houyel et Thomas Jouanneau	5 000 €
Artefact Prod	15 ^{ème} édition du Festival de Bande Dessinée "Des Planches et des Vaches" du 1 ^{er} au 3 avril 2016 à Hérouville-Saint-Clair	3 000 €

La subvention sera versée en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30167-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-652

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 2 000 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Football Club Saint-Lô - Manche	25 ^{ème} édition du "Tournoi des 10 000 crampons" le 15 mai 2016 à Saint-Lô	2 000 €

La subvention sera versée en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30172-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-653

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, pour un montant total de 500 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Locale des Anciens Combattants d'Indochine, des T.O.E. et d'Afrique du Nord de La Graverie	Congrès régional de l'association des Anciens Combattants d'Indochine et des Territoires d'Afrique du Nord le 14 avril 2016 à La Graverie	500 €

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30598-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-655

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser le patrimoine régional (P103)
Titre	<i>Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l' établissement public de l'Etat à caractère administratif Haras national du Pin pour la réalisation du grand projet du Haras National du Pin</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à conclure et signer avec l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE) un avenant n°2, joint en annexe, à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en date du 20 mai 2015, modifiée par avenant n°1 le 19 juin 2015, afin de constater qu'elle n'est plus applicable ;

- d'autoriser le Premier Vice-Président, Jean-Karl DESCHAMPS, à conclure et signer avec l'établissement public de l'Etat à caractère administratif Haras national du Pin une convention de mandat confiant la réalisation de la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au grand projet du Haras National du Pin à la Région Basse Normandie jointe en annexe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30147-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-656

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser le patrimoine régional (P103)
Titre	<i>Don d'un meuble à la Région</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Considérant les articles L4221-5, L4221-6 et L4231-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par une délibération en date du 16 avril 2010, le Conseil Régional de Basse Normandie a donné délégation à sa Commission Permanente pour accepter les dons et legs grevés de charges et de conditions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'accepter de la part des héritiers de feu Madame Alice Vo-Thanh, née Perrot, le don d'un buffet deux-corps normand et de conserver ce meuble au sein de l'Abbaye-aux-Dames, place Reine Mathilde, à Caen (14) ;

- d'engager les dépenses nécessaires pour le transporter de Dijon à Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30166-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-657

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser le patrimoine régional (P103)
Titre	<i>Sortie d'inventaire</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de céder à titre gratuit le mobilier réformé, au profit des 2 associations suivantes : « Horizons-solidaires » et « Union pour les Enfants de Madagascar (UEM) » ;
- de déposer sur le site Webenchères le mobilier aux prix de départ proposés ;
- de sortir de l'inventaire physique et comptable de la Région tous ces biens figurant dans la liste jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30143-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-658

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Vente du plateau de bureaux situé au 8 rue Alfred Kastler - Unicité - Caen (14)</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT ,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de France Domaine en date du 27 octobre 2015,

Vu l'offre de 320 000 euros net vendeur reçue le 14 octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- . d'autoriser le Président à vendre le bien immobilier le plateau de bureaux de 313.25 m² situé à Caen, Unicité, 8 rue Alfred Kastler, dans un ensemble immobilier cadastré IE 33-44-49-52-55-58-59-61-63 à 65, lots 10201-1020-10203, pour un montant de 320 000 € net vendeur à la Société SCI VOCA 5, au numéro de SIRET suivant : 814 489 035, et dont le siège social se trouve au 8 rue Alfred Kastler à Caen (14) ;
- . d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 20 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30145-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-660

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Autres produits (P015)
Titre	<i>Gestion physique du patrimoine-Equipements informatiques</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

dans le cadre de cette gestion active du patrimoine :

- de permettre aux utilisateurs actuels des biens et équipements informatiques figurant en annexe jointe de les racheter à leur valeur nette comptable, et de procéder à leur sortie de l'inventaire. Pour toute valeur nette comptable égale à zéro euro, il est proposé de retenir une valeur de rachat (valeur d'usage) de 50 €.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30820-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-782

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports non budgétaires (RNB-)
Titre	<i>Mise à jour de l'actif-Ecritures non-budgétaires</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de demander au Payeur Régional d'effectuer les opérations d'ordre non-budgétaire suivantes :

Montant	Débit au compte	Crédit au compte
7 067 743,33 €	1068	28031
4 904 231,44 €	2745	2748
119 853,18 €	216	2188
77 540,35 €	2115	2117

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30823-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-659

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Assistance technique FSE - Demande de cofinancement des frais de personnels - modification de la somme FSE sollicitée</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de solliciter le co-financement des frais de personnels des agents de la Région par le FSE dans le cadre du Programme Opérationnel Basse-Normandie 2014-2020, à hauteur de 60% du montant du projet, soit 299 019.34 € (et non 211 682,70 € comme initialement sollicité) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29932-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-654

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Réussir la future Région Normandie (P016)
Titre	<i>Achat de trois noms du domaine Internet : normandie.fr, region-normandie.fr et regionnormandie.fr</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de procéder à l'achat de trois noms du domaine Internet : normandie.fr, region-normandie.fr et regionnormandie.fr ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30713-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-781

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Réussir la future Région Normandie (P016)
Titre	<i>Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité - Avenant n°4 à la convention entre l'Etat et la région Basse-Normandie</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Considérant la volonté de poursuivre la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité de la nouvelle région Normandie,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les termes de l'avenant n°4 portant révision de la convention relative à la transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité ;

- d'autoriser le Président à signer ledit acte, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2016, conformément à l'annexe jointe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30198-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-661

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer le mandat spécial repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2015 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30627-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-662

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Parcs naturels régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AECPER P020 « *Animer et développer les territoires* » de 16 039 570 € votée en 2015, un montant de 45 560 € au titre de l'opération P020O041 « *parcs naturels régionaux* » ;
 - sur l'AP P020 « *Animer et développer les territoires* » de 5 638 320 € votée en 2015, un montant de 7 136,46 € au titre de l'opération P020O041 « *parcs naturels régionaux* » ;

- d'autoriser, en prévision de l'exercice 2016, le versement, sur le chapitre 935 du budget de la Région, des participations statutaires suivantes :
 - 433 500 € au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin au titre de la cotisation statutaire 2016 ;
 - 307 620 € au Parc naturel régional Normandie-Maine au titre de la cotisation statutaire 2016 ;
 - 500 000 € au Parc naturel régional du Perche, au titre de la cotisation statutaire 2016 ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935, du budget de la Région les subventions suivantes :
 - 42 560 € au Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin pour les subventions détaillées en annexe 1 au titre de son programme d'actions 2015 ;
 - 3 000 € à la SCIC Les 7 vents du Cotentin pour l'animation du défi « Familles à énergie positive » détaillée à l'annexe 1 (action inscrite au programme d'actions 2015 du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin) ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905, du budget de la Région les subventions suivantes :
 - 4 539,60 € au Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin pour les subventions détaillées en annexe 2 au titre de son programme d'actions 2015 ;
 - 303,30 € HT à la Communauté de Communes de Sèves-Taute pour l'action *Mise en place d'un pupitre à la maison des marais de Marchésieux* détaillée à l'annexe 2 (action inscrite au programme d'actions 2015 du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin) ;
 - 1 207,80 € HT à la Communauté d'agglomération de Saint-Lô pour l'action *Remise en état des panneaux d'interprétation de l'Oseraie* détaillée à l'annexe 2 (action inscrite au programme d'actions 2015 du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin) ;
 - 1 085,76 € HT à la commune d'Apperville pour l'action *Mise en place de tables de lecture du paysage au hameau de la Picotière* détaillée à l'annexe 2 (action inscrite au programme d'actions 2015 du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin) ;

- de déroger à la règle de l'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers du programme d'actions 2015 du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions avec chacun des trois PNR, selon le modèle de convention type « *Parcs Naturels Régionaux - Cotisation statutaire* » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 18 décembre 2014 n° AP-14-12-194 ;
 - l'avenant à la convention n° 2015-ADT-P020-123 avec le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin relative à son programme d'actions 2015 intégrant les actions supplémentaires sur la base des annexes 1 et 2, selon le modèle de convention adoptée par l'Assemblée plénière en annexe 4 de sa délibération N° AP 14-12-194 ;
 - la convention n° 2015-ADT-P020-168 avec le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, spécifique à l'action *Développer une offre culturelle sur le territoire*, jointe en annexe 3 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans

les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29425-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-663

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Approbation de la convention-type pour la mise en œuvre de la mesure LEADER du FEADER entre la Région Basse-Normandie, les Groupes d'Action Locale et l'Agence de Services et de Paiements</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la convention-type pour la mise en œuvre de la mesure LEADER du FEADER entre la Région Basse-Normandie, les Groupes d'Action Locale et l'Agence de Services et de Paiement figurant en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions spécifiques à chacun des douze Groupes d'Action Locale, selon le modèle-type joint en annexe,

- les avenants ultérieurs à ces conventions,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29440-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-664

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Fonds d'intervention régional</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 5 638 320 € votée en 2015, un montant de 236 947 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional »,

- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 574 680 € votée en 2015, un montant de 2 000 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du budget de la Région,

- une subvention de 233 355 € à la SAS Méthan'Agri pour son projet de méthaniseur collectif sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 12 430 000 € HT,

- une subvention de 3 592 € à l'association « Papillon Noir Théâtre » pour la mise aux normes accessibilité des toilettes, calculée sur la base d'une dépense prévisionnelle de 11 972 € HT et d'un taux de 30 % ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention forfaitaire de 2 000 € à l'association « les films du cartel » pour le soutien à la diffusion du film « Guillaume, la jeunesse du conquérant »,

- de modifier la délibération n° CP15-09-437 de la Commission permanente du 25 septembre 2015 en actant que :

- la subvention de 5 000 € accordée à l'association « les ateliers du doc » est forfaitaire,

- la subvention de 20 000 € accordée à la Fédération Mondiale des Jeunes Architectes est calculée sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 65 770 € TTC,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-ADT-P020-149 avec l'association « Les ateliers du doc » jointe en annexe 1,

- la convention n° 2015-ADT-P020-162 avec la Fédération Mondiale des Jeunes Architectes en annexe 2,

- la convention n° 2015-ADT-P020-212 avec l'association « Papillon Noir Théâtre » jointe en annexe 3,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29449-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-665

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Politique territoriale 2014-2020 - Attributions de subventions d'Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP CPER P020 « Animer et développer les territoires » de 38 000 000 € votée au BP 2015, un montant de **2 252 000 €** au titre de l'opération P020O008 « Politique contractuelle 2014-2020 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, pour un montant de **252 000 €** les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe I, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles mentionnées dans cette même annexe ;

- de modifier :

- la délibération n°13-12-571 en date du 18 octobre 2013 en retenant le coût éligible du projet de création d'un pôle intergénérationnel de services à Sées à 1 324 406 € HT (au lieu de 785 000 € HT), la subvention régionale étant inchangée ;

- la délibération n°15-09-438 en date du 25 septembre 2015 en attribuant la subvention d'un montant de 150 000 € pour la création d'une salle d'arts martiaux à la communauté de communes de La Ferté Saint Michel (au lieu de la commune de la Ferté Macé), la subvention régionale étant inchangée ;

- d'acter le principe de retenir les dossiers suivants au titre du financement par la politique territoriale de la Région :

- sur l'enveloppe « agglomération » du contrat cadre du pays d'Alençon : l'extension du centre nautique à Alençon (volet ludique de l'équipement), le Pôle d'échange de bus à Alençon, la création d'un espace multimodal de la gare (bâtiment d'activités, local vélos et aménagement de l'espace public), la démolition et reconstruction du FJT d'Alençon,

- sur l'enveloppe « pays » du contrat cadre du pays d'Alençon : la création d'une aire de loisirs intergénérationnelle au Mêle sur Sarthe, le maintien du commerce Presse-Tabac-PMU-Loto-cadeaux à Carrouges, la création d'un pôle intergénérationnel de services dans l'ancienne Halle aux grains à Sées (aménagement d'une médiathèque, d'un marché couvert et d'une salle d'exposition – 2^{ème} tranche), la création d'un établissement d'accueil transitoire favorisant le retour et le maintien à domicile de personnes fragilisées au Mêle sur Sarthe, la démolition et reconstruction du FJT d'Alençon,

- sur l'enveloppe « pays » du contrat cadre du pays du Bessin au Virois : l'installation de plusieurs city stades sur la communauté de communes de Bénvy Bocage,

- sur l'enveloppe « pôle urbain » du contrat cadre du pays du Bessin au Virois : la rénovation du musée de Vire,

- sur l'enveloppe « pays » du contrat cadre du pays du Cotentin: la rénovation muséographique du planétarium Ludiver, porté par la communauté de communes de la Hague ;

- d'acter le principe du double financement par la Région sur les crédits de droit commun et sur les crédits du CCAT des projets d'extension du centre nautique à Alençon et de création d'un espace multimodal de la gare d'Alençon, sous réserve de l'identification de deux assiettes de dépenses subventionnables bien distinctes ;

- d'autoriser le Président à signer:

- avec chacun des bénéficiaires mentionnés dans l'annexe I les conventions financières type, telle que validées par les délibérations n°14-12-651 du 19 décembre 2014 et n°15-06-330 du 19 juin 2015,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29977-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-666

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Mise en œuvre du CPIER ' Vallée de la Seine ' pour la période 2015-2020 (axe Gestion de l'espace et développement durable - fiches-actions 1.1 et 1.3)</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter :

- la convention-cadre 2015-2017 entre l'Etat, les trois Régions et les six Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine dans le cadre du CPIER « Vallée de la Seine » (annexe 1),

- la convention-cadre 2015-2017 entre l'Etat, les trois Régions et l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles dans le cadre du CPIER « Vallée de la Seine » (annexe 2) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-cadre 2015-2017 entre l'Etat, les trois Régions et les six Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine dans le cadre du CPIER « Vallée de la Seine » jointe en annexe 1 et à la mettre en œuvre,

- la convention-cadre 2015-2017 entre l'Etat, les trois Régions et l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles dans le cadre du CPIER « Vallée de la Seine » jointe en annexe 2 et à la mettre en œuvre,

- tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29882-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-667

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>SPLA Caen Presqu'île : Mandat n°4 (création d'un PIM - "Projet d'Intérêt Majeur")</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP020 "animer et développer les territoires" de 5 638 320 €, un montant de 23 450 € au titre de l'opération P020O043 "Projets Métropolitains" ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 23 450 € à la ville de Caen, coordinateur du groupement de commandes entres les communes de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair, la communauté d'agglomération Caen-la-Mer, la Région Basse-Normandie et le syndicat mixte Port Normand Associés, (créé dans le but de réaliser des études préalables en vue de constitution d'un projet d'aménagement de la zone dite de la "Presqu'île portuaire" sur les communes de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair) conformément à la convention validée par délibération n° 10-388 de la Commission Permanente du 25 juin 2010 et prorogée par les délibérations n° CP 13-02-11 de la Commission Permanente du 1^{er} février 2013 et n° CP 15-06-322 de la Commission Permanente du 19 juin 2015, en actant que cette subvention exclut la participation de la Région au financement de l'Approche Environnement de l'Urbanisme du projet Presqu'île ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30055-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-668

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Projet d'inscription des plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » une tranche de 77 740 € au titre de l'opération P020O005 « UNESCO » ;
- d'affecter sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires », une tranche de 3 000 000 € au titre de l'opération P020O005 « UNESCO » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29667-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-669

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>La Région dans tous ses quartiers</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 690 500 €, votée en 2015, un montant de 43 000 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la Ville » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux bénéficiaires listés dans l'annexe I et sur la base des dépenses éligibles indiquées, pour un montant total de 43 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et chaque porteur de projet listé en annexe I, selon le modèle de convention-type adopté par la délibération N°CP 15-06-335,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la, subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29595-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-670

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>1 jeune - 1 logement : CCLAJ de Granville entre terre et mer</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 690 500 €, votée en 2015, un montant de 15 000 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat Solidaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention de 15 000 € au CLLAJ de Granville Terre et Mer ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention régionale, établie entre la Région Basse-Normandie et le CLLAJ de Granville Terre et Mer (selon le modèle de convention-type adopté par la délibération N° CP 15-06-333 de la Commission Permanente du 19 juin 2015),

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29598-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-671

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>HSD : Opération de réhabilitation d'un immeuble de logements à Vire et 2 logements dans l'ancienne école en Baux à Réhabilitation sur la commune de Lassy (14)</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 3 636 704 €, votée en 2015, un montant de 60 000 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat Solidaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 40 000 € à la SEMIVIR, pour la réhabilitation BBC de 4 logements à Vire, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 439 095 € H.T.,

- 20 000 € à ARIM des Pays Normands, pour la transformation de l'ancienne école maternelle en 2 logements BBC à Lassy (14), sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 382 204 € TTC ;

- d'approuver la convention type en annexe relative à la politique « Habitat Solidaire » pour les baux à réhabilitation ou les acquisitions-améliorations ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention régionale, établie entre la Région Basse-Normandie et la SEMIVIR suivant le modèle joint en annexe,

- la convention régionale, établie entre la Région Basse-Normandie et ARIM des Pays Normands suivant le modèle joint en annexe,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29614-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-672

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Politique de la ville - NPNRU 2015-2020 :la CUC "Les Fourches-Charcot", Lisieux "Hauteville", Honfleur "Canteloup-Maroniers" et Mezidon-Canon "Salvador Allende"</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P210 "Soutenir les politiques urbaines" de 3 636 704 €, un montant de 584 043 € au titre de l'opération P210O005 "Politique de la Ville" ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, à chaque bénéficiaire figurant en annexe 1 pour un montant de 584 043 €, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- d'approuver la convention type figurant en annexe 2 relative à la politique de la ville-opération investissement ;

- de déroger au principe d'antériorité des dépenses ;

- d'autoriser le président à signer :

- avec chaque bénéficiaire listé en annexe 1, une convention selon le modèle type figurant en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30094-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-673

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir le Grand Projet du Mont Saint Michel (P022)
Titre	<i>Syndicat Mixte Baie du Mont Saint Michel : évolution des statuts</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'autoriser le Président à approuver la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel adoptés le 18 février 2006 et actualisés par arrêté préfectoral du 7 février 2014, comme suit : Insertion de la mention « à l'exclusion des ouvrages hydrauliques, » dans le 3 de l'article 2 des statuts relatif à l'objet du syndicat tel que rédigé dans l'annexe 1 jointe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30012-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-674

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat Solidaire et Durable - Chèque éco-énergie Basse-Normandie</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 4 187 530 €, votée en 2015, un montant global de 282 500 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes, au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) » :

- 282 500 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie » qui figurent à l'annexe 1 pour l'installation de poêles à bois, la réalisation d'audits énergétiques et scénarios, la réalisation de travaux niveau 1 et 2, et de travaux niveau 3 - BBC rénovation ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, la subvention forfaitaire suivante, au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » :

- 23 000 € au groupement régional des associations de protection de l'environnement de Basse Normandie (GRAPE), pour la réalisation d'un bilan d'actions pour la période 2012-2014, versés en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30077-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-675

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Défi'Nergie - Fonds européens</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP CPER P150 « Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie » de 18 310 000 €, votée en 2015, un montant global de 72 220 €, au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, la subvention régionale au titre du FORES, de 72 220 € au bénéficiaire recensé dans l'annexe 1 pour la réalisation d'une opération de rénovations BBC Effinergie de logements sociaux, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- d'affecter sur l'AP FEDER P150 « Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie » de 26 359 915 €, votée en 2015, un montant global de 894 550.59 € ventilée comme suit :

- 822 163,32 € au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) »,
- 72 180,27 € au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 906 du Budget de la Région, les subventions FEDER suivantes :

- 822 163,32 € aux bénéficiaires recensés dans l'annexe 1 pour la réalisation d'opérations de rénovations BBC Effinergie de logements sociaux, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe,

- 72 180,27 € à la Ville de VIRE pour l'opération « Création d'une chaufferie bois pour le service Espaces verts » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 240 600,90 €, conformément à l'annexe 2 jointe ;

- de rejeter la demande de subvention déposée par le SDEC ENERGIE pour l'opération «Renouvellement de 3 espaces d'Expositions de la Maison de l'Energie » au titre de l'OT 4 « Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ dans tous les secteurs » – OS 7 « Diversifier la production d'énergies renouvelables » du FEDER pour la programmation 2014-2020 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions, selon le modèle de convention type « Convention individuelle de financement FEDER/FSE – spécificités logement social et SIEG », approuvé par délibération n° CP 15-06-390 de la Commission Permanente du 19 juin 2015, avec les bénéficiaires listés dans l'annexe 1,

- la convention, selon le modèle de convention type « Convention de financement », approuvé par délibération n° AP 15-04-41 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional des 9 et 10 avril 2015 la Ville de Vire pour l'opération :

- . « Création d'une chaufferie bois pour le service Espaces verts »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29432-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-676

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Contrat de Plan Interrégional Etat-Région ' Vallée de la Seine ' 2015-2020</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 4 187 530 €, votée en 2015, un montant global de 794 033.63 € au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable », dans le cadre du CPIER Vallée de Seine :

- la subvention d'un montant de 750 000 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg pour son Programme bus hydrogène, pour une dépense subventionnable de 5 342 572 € HT,

- la subvention d'un montant de 44 033,63 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie pour le programme ECIRBEN et la structuration d'une filière interrégionale de valorisation des déchets de bois, pour une dépense subventionnable de 134 333,75 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-ENV-P150-187 avec la Communauté Urbaine de Cherbourg pour son Programme bus Hydrogène, présentée à l'annexe 1,

- la convention n° 2015-ENV-P150- 188 avec l'Association Régionale Biomasse Normandie pour le programme ECIRBEN et la structuration d'une filière interrégionale de valorisation des gisements bois, présentée à l'annexe 2,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30048-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-677

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Défi'Nergie</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'**AP CPER P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **18 310 000 €**, votée en 2015, un montant global de **653 382,79 €**, ventilé comme suit :

- **436 354,00 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
- **143 468,79 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »
- **73 560,00 €** au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) » :

- sur l'**AE CPER P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **2 250 000 €**, votée en 2015, un montant global de **76 779,60 €**, ventilé comme suit :

- **51 179,60 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
- **25 600,00 €** au titre de l'opération « P150O013 « Politique énergétique territoriale » :

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » :

- 209 331 € aux 28 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 68 908 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 4 pour la réalisation d'une étude préalable aux investissements, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 20 175 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 5 dans le cadre de l'opération collective « Energie - 20 % » dans les entreprises, portée par la Communauté Urbaine d'Alençon, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 16 280 € aux 5 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 6 dans le cadre de l'opération collective "Economie Verte au service de la croissance" dans les entreprises, portée par l'ANEA, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 7 350 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 7 dans le cadre de l'opération collective « énergie -20 % » dans les entreprises portée par la CCI Cherbourg-Cotentin, la CUC, le Syndicat Mixte du Cotentin, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 35 550 € aux 4 bénéficiaires qui figurent dans l'annexe 8 dans le cadre de l'opération collective dans les entreprises portée par la CCIR « Matières premières », sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 70 500 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 9 dans le cadre de l'appel à projets Défi'Bat 2015, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 8 260 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour l'acquisition de valises de collectes de données dans le cadre de l'opération « économies d'énergie directes en élevage bovin », pour une dépense subventionnable de 11 800 € HT ;

- au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »

- 141 007,55 € aux 4 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 11 pour l'installation de chaufferies bois, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 2 461,24 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 12 pour une installation géothermale très basse énergie ;

- au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) » :

- 73 560 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 15 pour la construction BBC Effinergie+ de logements sociaux, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant total de **36 900 €** sur le chapitre 937 du budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 30 000 € à l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie (ARCENE) pour le programme d'actions 2016, pour une dépense subventionnable de 136 800 € TTC ;
 - 6 900 € à l'Association EFFINERGIE pour la valorisation de projets à basse consommation bas-normands dans l'Observatoire BBC, au titre de l'année 2016, pour une dépense subventionnable de 8 625 € HT ;

- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget de la Région les subventions suivantes :
 - **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » :**
 - 10 000 € à l'Association Vélistol' pour l'aide à la mise en place d'une mission d'expertise régionale en matière de « formation et gestion d'atelier vélo » dans les territoires, pour une dépense subventionnable de 31 128 € TTC ;
 - 20 000 € à la Communauté de communes de Sèves-Taute pour la réalisation d'une étude de plan global de déplacement sur le territoire, pour une dépense subventionnable de 40 000 € HT ;
 - 21 179,60 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 pour la réalisation d'opérations « Défi familles à énergie positive », sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

 - **au titre de l'opération « P150O013 « Politique énergétique territoriale » :**
 - 25 600 €, au titre de l'année 2016, aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 13, pour le financement de Conseillers en Energie Climat Partagé (salaires et charges), visant à accompagner l'AMI « Territoire en Transition Energétique », sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- d'affecter :
 - sur l'**AP P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **4 187 530 €**, votée en 2015, un montant global de **128 732,39 €**, ventilé comme suit :
 - **119 732,39 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » ;
 - **9 000 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable » ;

 - sur l'**AE P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **810 000 €**, votée en 2015, un montant global de **307 007,33 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :
 - **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » :**
 - 15 000 € à la commune de Ouistreham pour la réalisation d'une aire de covoiturage, pour une dépense subventionnable de 37 458,33 € HT, plafonnée à 30 000 € HT ;

 - **au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable » :**
 - 9 000 € à Haiecobois pour l'acquisition d'un caisson avec soufflerie pour la livraison de bois déchiqueté au titre des opérations innovantes, pour une dépense subventionnable de 45 000 € HT ;

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant total de **30 000 €** sur le chapitre 937 du budget de la Région, la subvention suivante :

- 30 000 € à l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie (ARCENE) pour le programme d'actions 2016, pour une dépense subventionnable de 136 800 € TTC ;

- de verser, à compter de janvier 2016, 4 826 € à l'Association Effinergie au titre de la cotisation 2016 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-ENV-P150-169 avec l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie (ARCENE), présentée à l'annexe 1 ;

- les conventions relatives au financement de Conseillers en Energie Climat Partagé (2016) visant à accompagner l'AMI « Territoire Transition Energétique », selon le modèle-type présenté à l'annexe 14 avec les 2 bénéficiaires mentionnés à l'annexe 13 ;

- les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* », approuvé par délibération n° CP 15-06-339 de la Commission Permanente du 19 juin 2015, avec les bénéficiaires suivants :

- . l'Université de Caen-Basse-Normandie pour la réalisation d'audits énergétiques de 42 bâtiments répartis sur plusieurs sites ;

- . la SA DALKIA pour l'installation d'une chaufferie bois pour les serres municipales et les ateliers des services techniques de la Ville de Lisieux (14) ;

- . la SAS RECYOUEST pour la réalisation d'une étude de développement du process de recyclage de filets de balles rondes usagées ;

- les conventions relatives à l'appel à projets « Efficacité énergétique des bâtiments en Basse-Normandie – Défi'Bat », avec les bénéficiaires de l'annexe 9, selon le modèle de convention présenté à l'annexe 10 ;

- les conventions relatives au FORES avec les bénéficiaires listés à l'annexe 15, selon le modèle de convention présenté à l'annexe 16 ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30052-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-678

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Air et déchets dangereux</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 212 000 € votée en 2015, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P151O015 « Déchets dangereux » ;

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, un montant total de 85 510 € sur le chapitre 937 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 21 000 € à Biomasse Normandie, pour le fonctionnement de l'observatoire 2016 sur la base d'une dépense éligible de 122 349,85 € TTC,

- 64 510 € à l'association AirC.O.M. pour le fonctionnement 2016 sur la base d'une dépense éligible de 1 133 300 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2016-ENV-P151-5 avec l'Association Biomasse Normandie jointe en annexe 1,

- la convention n°2016-ENV-P151-8 avec l'Association Air C.O.M. jointe en annexe 2,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29445-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-679

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Biodiversité</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer aux bénéficiaires retenus dans le cadre du 1^{er} appel à projets « *Trame verte et bleue : des projets pilotes pour agir à l'échelle locale* » les aides régionales figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 114 900,89 € sur la base des dépenses éligibles mentionnées dans cette annexe. Le montant total d'aides régionales est prélevé sur l'enveloppe de 275 000 € qui a été attribuée à l'Agence de services et de paiement (par délibération n° CP15-10-566 du 16 octobre 2015) sur le chapitre 937 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité », pour la prise en charge des contreparties régionales aux dossiers FEADER du dispositif 7.6.2 « Etudes, animation et sensibilisation environnementales et investissements non productifs en milieu rural hors Natura 2000 » du PDR ;

• d'autoriser l'ASP :

- à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, les montants de subventions de la Région pour un montant total de 114 900,89 € sur la dotation 2015, qui lui a été attribuée,

- à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER d'un montant de 218 283,11 € ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions attributives d'aide avec chacun des bénéficiaires listés en annexe 1 jointe, selon modèle type joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29662-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-680

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Mise en œuvre de la gestion opérationnelle du programme de développement rural FEADER 2015-2020 - Natura 2000</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant joint en annexe 1 à la convention cadre relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de service et de paiement (ASP) des aides de l'Etat et de leur cofinancement par le FEADER au titre de Natura 2000, approuvée par la délibération n° CP 15-ENV-02-09-9 de la Commission Permanente du 25 septembre 2015, entre l'Etat, l'ASP et la Région,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29827-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-681

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Eau et Littoral</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 460 000 € votée en 2015, un montant global de 566 007,75 € répartis comme suit :

- 16 007,75 € au titre de l'opération P151O016 « Eau, y compris inondation »,
- 550 000 € au titre de l'opération P151O017 « Gestion du littoral »,

- sur l'AP CPER P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 3 200 000 € votée en 2015, un montant global de 3 776,39 € au titre de l'opération P151O016 « Eau, y compris inondation » ;

- sur l'AE CPER P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 180 000 € votée en 2015, un montant global de 170 408 € répartis comme suit :

- 90 408 € au titre de l'opération P151O016 « Eau, y compris inondation »,
- 80 000 € au titre de l'opération P151O017 « Gestion du littoral » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du budget de la Région, les subventions suivantes, au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » :

- 3 776,39 € au bénéficiaire figurant à l'annexe 1 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe,

- 16 007,75 € au bénéficiaire figurant à l'annexe 2 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe,

- 400 000 € au Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) pour l'acquisition des données topo-bathymétrique et le traitement des données topo-bathymétriques dans le cadre du projet de stratégie de suivi fiable, homogène, récurrent et pérenne du littoral Manche-Est - Mer du Nord, pour un montant de dépense subventionnable de 4 036 000 € TTC,

- 150 000 € au Syndicat Mixte Littoral Normand pour l'acquisition des données topographiques dans le cadre du projet de stratégie de suivi fiable, homogène, récurrent et pérenne du littoral Manche-Est - Mer du Nord, pour un montant de dépense subventionnable de 1 379 000 € TTC ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, les subventions suivantes au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » :

- 35 437 € à la CATER de Basse-Normandie pour son fonctionnement 2016, pour un montant de dépense subventionnable de 355 331 € TTC,

- 11 051 € aux bénéficiaires figurant à l'annexe 3 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe,

- 43 920 € aux bénéficiaires figurant à l'annexe 4 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe,

- 80 000 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 5 pour l'élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière dans le cadre de l'appel à projets « Gestion durable de la bande côtière », sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, les subventions suivantes sur le chapitre 937 du budget de la Région au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » :

- 305 000 € au Syndicat Mixte Littoral Normand au titre de sa cotisation statutaire 2016,

- 120 000 € au GIP Seine Aval au titre de sa cotisation statutaire 2016 ;

• de modifier la délibération n° CP 14-12-657 du 19 décembre 2014 attribuant une subvention au Syndicat Mixte du Pays de Coutances comme suit (le montant de la participation de la Région restant inchangé) :

« d'attribuer une subvention de 40 000 € au Syndicat Mixte du Pays de Coutances sur une dépense subventionnable plafonnée à 80 000 € pour l'élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière dans le cadre de l'appel à projets « Gestion durable de la bande côtière », sur le territoire de la côte Ouest du Cotentin du Cap de Granville à celui de Flamanville (élaboration en commun avec les Communautés de Communes Côte des Isles, Les Pieux et Granville Terre et Mer) ; »

• d'attribuer aux bénéficiaires figurant à l'annexe 6, un montant total de 154 640,31 € au titre de l'animation de SAGE et de programme d'actions à l'échelle de bassins versants. Ce montant total d'aides régionales est prélevé sur l'enveloppe de 280 000 € qui a été attribuée à l'Agence de services et de paiement (par délibération CP15-10-566 du 16 octobre 2015) sur le chapitre 937 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondations », pour la prise en charge des contreparties régionales aux dossiers FEADER du dispositif 7.6.2 « Etudes, animation et sensibilisation environnementales et investissements non productifs en milieu rural hors Natura 2000 » du PDR ;

• d'autoriser l'Agence de services et de paiement à :

- verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 6 les montants de subvention de la Région pour un montant total de 154 640,31 € sur la dotation 2015, qui lui a été attribuée, conformément à cette annexe et sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles mentionnées dans l'annexe,

- verser sur ces dossiers, sous réserve de son approbation par le Comité régional de programmation des fonds européens, la contrepartie FEADER, conformément à l'annexe 6 et sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles mentionnées dans l'annexe ;

• d'approuver et d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-ENV-P151-184 entre la Région Basse-Normandie et la CATER de Basse-Normandie, jointe en annexe 7 pour le fonctionnement 2016 de l'association,

- la convention n° 2016-ENV-P151-4 entre la Région Basse-Normandie et le Syndicat Mixte Littoral Normand, jointe en annexe 8 pour sa cotisation statutaire 2016,

- la convention n° 2016-ENV-P151-7 entre la Région Basse-Normandie et le GIP Seine Aval, jointe en annexe 9 pour sa cotisation statutaire 2016,

- les conventions relatives à l'appel à projets « Gestion durable de la bande côtière », avec les bénéficiaires d'un accompagnement listés à l'annexe 5, selon le modèle de convention approuvé par la délibération n° CP 14-12-657,

- la convention n° 2015-ENV-P151-185 entre la Région Basse-Normandie et le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) en annexe 10 pour l'acquisition des données topo-bathymétrique et le traitement des données topo-bathymétriques dans le cadre du projet de stratégie de suivi fiable, homogène, récurrent et pérenne du littoral Manche-Est - Mer du Nord,

- la convention n° 2015-ENV-P151-186 entre la Région Basse-Normandie et le Syndicat Mixte Littoral Normand en annexe 11 pour l'acquisition des données topo-bathymétrique et le traitement des données topo-bathymétriques dans le cadre du projet de stratégie de suivi fiable, homogène, récurrent et pérenne du littoral Manche-Est - Mer du Nord,

- les conventions attributives des aides Région et contrepartie FEADER avec chacun des bénéficiaires listés en annexe 6, selon modèle type joint en annexe 12,

- un avenant à la convention 2015-ENV-P151-13 entre la Région Basse-Normandie et le Syndicat Mixte du Pays de Coutances pour prendre en compte les modifications à la délibération n° CP 14-12-657 relative à une subvention pour l'élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière dans le cadre de l'appel à projets « Gestion durable de la bande côtière »,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30107-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-682

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>8ème édition des Assises régionales du développement durable, soutien au projet de développement durable du centre socioculturel du Chemin Vert à Caen, Charte d'engagement des membres du collectif des acteurs régionaux du développement durable et délégation bas-normande à la COP21</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge pour les personnes extérieures à la Région sollicitées pour intervenir lors des 8^{es} Assises régionales du développement durable dont la liste est jointe en annexe 2, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement, directement liés à leur intervention lors de cet évènement ;

- d'affecter sur l'AE P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 449 225 € votée en 2015, un montant global de 23 600 € (dont 20 000 € pour la délégation bas-normande à la COP21), au titre de l'opération « P152O003 Education à l'environnement et au développement durable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, une subvention forfaitaire de 3 600 € à la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe 3 ;

- d'approuver la charte d'engagement du collectif des acteurs régionaux du développement durable, jointe en annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de collaboration entre la Région Basse-Normandie et l'université de Caen, jointe en annexe 1,

- la convention n° 2015-ENV-P152-181 entre la Région Basse-Normandie et la Caisse d'allocations familiales du Calvados, jointe en annexe 3,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- la charte d'engagement des membres du collectif des acteurs régionaux du développement durable, jointe en annexe 4,

- tous les autres actes et documents utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-683

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>IRD2</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, sur le chapitre 937 du budget de la Région,

- 80 000 € à l'Institut Régional du Développement Durable (IRD2) pour le fonctionnement 2016 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 188 793 € TTC ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2016-ENV-P152-6 relative au fonctionnement de l'IRD2 pour l'année 2016 (annexe 1),

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29638-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-684

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Conventions TER 2016</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs », votée en 2015 pour 135 944 890 €, un montant de 10 796 € au titre de l'opération P361O009 « tarifications TER » ;

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF :

- 64 229 649,78 € TTC au titre de la contribution TER prévisionnelle 2016,
- 625 000 € au titre du produit tarifaire Liber'ter,
- 685 000 € au titre du produit tarifaire Boos'ter,
- 30 000 € au titre du produit tarifaire « Carte jeunes »,
- 350 000 € au titre du produit tarifaire Solidari'ter Formation,
- 69 500 € au titre du produit tarifaire Passeport Solidari'ter,
- 25 000 € au titre du produit tarifaire Solidari'ter Emploi,
- 20 600 € au titre du produit tarifaire Visi'ter ;

- d'attribuer, sur le chapitre 938 du Budget de la Région :

- à la compagnie des parcs et des passeurs du Mont Saint Michel une compensation de 796 € en complément des 2 500 € accordés par la délibération AP 15-06-94 au titre de l'utilisation des pass ligne baie à bord des autocars de la ligne Pontorson-Le Mont Saint Michel,

- à la SNCF, 10 000 € au titre du produit tarifaire Visi'ter ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF :

- l'avenant 7 à la Convention relative à la mise en œuvre d'une gamme tarifaire régionale en Basse-Normandie, joint en annexe 1,

- l'avenant 47 à la Convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs, joint en annexe 2,

- l'avenant 4 à la Convention relative à la mise en œuvre de la tarification régionale Visi'ter, joint en annexe 3,

- l'avenant 3 à la Convention relative à la reprise de l'offre routière par la Région Basse-Normandie, joint en annexe 4,

- avec la SNCF, Keolis et la Communauté Urbaine d'Alençon, l'avenant 4 à la Convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée « Liber'ter Plus » pour les usagers du réseau urbain d'Alençon et du réseau TER de Basse-Normandie, joint en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-28857-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-685

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Réaménagement, amélioration de l'accès et de l'intermodalité des gares de Saint-Pierre-sur-Dives, Valognes, L'Aigle, Bretteville-Norrey, Frénoeuville-Cagny, Alençon et Mézidon</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », votée en 2015 pour 25 282 831 €, un montant de 396 511,66 € réparti comme suit :

- 325 117,96 € au titre de l'opération P365O001 « Aménagement des espaces intermodaux des gares et haltes »,

- 71 393,70 € au titre de l'opération P365O018 « Rénovation des bâtiments voyageurs des gares et haltes » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 107 325 € HT maximum, soit un taux d'intervention de 50%, à la Communauté de Communes Cœur Cotentin au titre de l'aménagement d'un parking en gare de Valognes,

- 110 000 € HT maximum, soit un taux d'intervention de 50%, à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche au titre de l'extension du parking de la gare de L'Aigle,

- 60 721,02 € HT maximum, soit un taux d'intervention de 50%, à la Communauté de Communes Entre Thue et Mue au titre de l'aménagement des espaces intermodaux de la gare de Bretteville-Norrey,

- 23 740,94 € HT maximum, soit un taux d'intervention de 50%, à la commune de Frénoville au titre d'aménagements à la gare de Frénoville-Cagny,

- un montant de subvention forfaitaire de 23 331 € à la Communauté de Communes des Trois rivières pour l'aménagement d'un parking aux abords de la halte ferroviaire de Saint-Pierre-sur-Dives,

- 71 393,70 € HT maximum SNCF répartie comme suit :

. 45 000 € HT maximum, soit un taux d'intervention de 75% au titre du changement de dénomination de la gare de Mézidon,

. 26 393,70 € HT maximum, soit un taux d'intervention de 50% pour la réalisation des études préalables à l'aménagement d'une halte modulaire éco-durable à Saint-Pierre-sur-Dives ;

• de diminuer le montant accordé à SNCF pour le réaménagement du bâtiment voyageurs de la gare d'Alençon par délibération n° CP 14-06-284 du 27 juin 2014 en le passant de 573 213,46 € à 547 649,42 € en raison d'une modification du programme des travaux ;

• de déroger :

- pour le dossier relatif à l'aménagement du parking à Saint-Pierre-sur-Dives aux articles 3.1 et 13.2 du Règlement des Subventions Régionales (principe d'antériorité de la décision),

- pour le dossier relatif à l'aménagement de la halte de Saint-Pierre-sur-Dives aux articles 3, 12.1 et 12.2 du Règlement des Subventions Régionales,

- pour le dossier relatif au changement de la dénomination de la gare de Mézidon au Règlement des Subventions Régionales ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de Communes Cœur Cotentin, la Convention relative à

l'aménagement d'un parking en gare de Valognes, jointe en annexe 1,

- avec la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche, la Convention relative à l'extension du parking de la gare de L'Aigle, jointe en annexe 2,

- avec la Communauté de Communes Entre Thue et Mue, la Convention relative à l'aménagement des espaces intermodaux de la gare de Breteville-Norrey – extension du parking côté Bretteville L'Orgueilleuse et aménagement d'un parking côté Saint Manvieu Norrey, jointe en annexe 3,

- avec la Commune de Frénoeuville, la Convention relative à l'aménagement d'un parking et d'une attente provisoires en gare de Frénoeuville-Cagny, jointe en annexe 4,

- avec la Communauté de Communes des Trois rivières, la Convention relative à la création de stationnements à destination des usagers de la gare de Saint-Pierre-sur-Dives sur le parking CIBEM, jointe en annexe 5,

- avec la SNCF et la Communauté de Communes des Trois rivières, la Convention relative au réaménagement de la gare de Saint-Pierre-sur-Dives – financement des études, jointe en annexe 6,

- avec la SNCF, la Convention relative au financement de la nouvelle dénomination de la gare de Mézidon, jointe en annexe 7,

Les conventions devront être signées par les personnes dûment habilitées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans un délai de trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- avec la SNCF, la Région Pays de La Loire, le Conseil Départemental de l'Orne et la Ville d'Alençon, l'avenant 1 à la Convention relative au financement des études et travaux de modernisation du bâtiment voyageurs de la gare d'Alençon, joint en annexe 8,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29492-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-686

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Cofinancement FEDER et Région en transports collectifs urbains : Transport Collectif en Site Propre (TCSP) sur le territoire de l'agglomération caennaise Création de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à Cherbourg</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », votée en 2015 pour 25 282 831 €, un montant de 23 000 000 € au titre de l'opération P365O021 « Transports en commun en site propre »,

- sur l'AP de type FEDER P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », votée en 2015 pour 17 000 000 €, un montant de 17 000 000 € au titre de l'opération P365O021 « Transports en commun en site propre » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 908 du Budget de la Région,

- 15 000 000 € maximum à Caen la Mer, soit un taux d'intervention de 15,88%, au titre de la transformation de la ligne 1 du tramway en tramway fer,

- 8 000 000 € maximum à la Communauté Urbaine de Cherbourg, soit un taux d'intervention de 24,21%, au titre de la création de deux lignes de bus à haut niveau de service,

- * sur le chapitre 906 du Budget de la Région,

- 15 000 000 € maximum à Caen la Mer, soit un taux d'intervention de 33,32%, au titre de la création de la ligne 2 de tramway et de l'extension de la ligne 1,

- 2 000 000 € maximum à la Communauté Urbaine de Cherbourg, soit un taux d'intervention de 6,05%, au titre de la création de deux lignes de bus à haut niveau de service ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Caen la Mer, les conventions de financement correspondantes,

- avec la Communauté Urbaine de Cherbourg, la Convention de financement unique correspondante, jointe en annexe,

Les conventions doivent être signées par les personnes dûment habilitées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans un délai de trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention par la Région sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-687

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>CPER 2015-2020 - Volet ferroviaire - réseau régional Caen-Rennes</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP de type CPER P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », votée en 2015 pour 2 859 208 €, un montant de 72 000 € au titre de l'opération P365O006 « CP5Q6130SI Modernisation Pontorson-Dol axe Caen-Rennes » ;

- d'attribuer à SNCF Réseau, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention maximale de 72 000 € HT, soit un taux d'intervention de 60 % au titre des études relatives au renouvellement des voies entre Saint-Lô et Coutances ;

- de déroger pour ce dossier au Règlement des Subventions Régionales ;

- d'annuler la délibération n° CP 15-10-573 du 16 octobre 2015. L'estimation du coût de l'opération a été revue à la baisse, diminuant ainsi le montant de subvention régionale ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec SNCF Réseau et l'Etat, la Convention relative au financement des études avant-projet / projet pour le renouvellement de voies entre Saint-Lô et Coutances, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29963-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-688

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser les modes de déplacements doux (P362)
Titre	<i>La Basse-Normandie: une Vélo-Région</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P362 « Favoriser les déplacements doux », votée en 2015 pour 300 000 €, un montant de 15 823,28 € au titre de l'opération P362O001 « Politique vélo-région »,

- sur l'AE P362 « Favoriser les déplacements doux », votée en 2015 pour 60 000 €, un montant de 23 000 € au titre de l'opération P362O001 « Politique vélo-région » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 908 du Budget de la Région,

- 10 000 € maximum, soit un taux d'intervention de 44,33%, à l'association Vélistol pour l'achat de vélos et accessoires dans le cadre de la Maison du vélo de Caen,

- 2 500 € maximum, soit un taux d'intervention de 38,73%, à l'association AILLES pour l'achat de vélos, accessoires et outillages dans le cadre de la maison du vélo de Thury-Harcourt,

- 3 323,28 € maximum, soit un taux d'intervention de 40%, à l'association Véloraills de la vallée de l'Orne (VVO) pour l'achat de matériels et la réalisation de travaux pour la mise en place d'une activité vélorail de Grimboisq à Thury-Harcourt ;

- * sur le chapitre 938 du Budget de la Région,

- une subvention forfaitaire de 15 000 € à l'association Vélistol au titre de la troisième année d'exploitation de la maison du vélo de Caen,

- une subvention forfaitaire de 5 000 € à l'association Bessin Insertion au titre de la troisième année d'exploitation de la maison du vélo de Bayeux,

- une subvention forfaitaire de 3 000 € à l'association AILLES au titre de la première année d'exploitation de la maison du vélo de Thury-Harcourt ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association Vélistol, l'avenant 1 à la Convention relative aux modalités de versement des subventions vélo-région dans le cadre de la mise en service d'une maison du vélo à Caen, joint en annexe 1,

- avec la Ville de Caen, le Conseil Départemental du Calvados, l'ADEME et Vélistol, l'avenant n° 1 à la convention multi-partenaire relative à la mise en place d'une maison du vélo à Caen, jointe en annexe 2,

- avec l'association Bessin Insertion, l'avenant 1 à la convention relative aux modalités de versement des subventions vélo-région dans le cadre de la mise en service d'une maison du vélo à Bayeux, joint en annexe 3,

- avec la Ville de Bayeux, le Conseil Départemental du Calvados et l'association Vert Bocage-Bessin Insertion, l'avenant 1 à la convention relative à la mise en place de la maison du vélo de Bayeux, joint en annexe 4,

- avec l'association AILLES, la Convention relative aux modalités de versement des subventions dans le cadre de la mise en service d'une maison du vélo à Thury-Harcourt, jointe en annexe 5,

- avec l'association Véloraills de la vallée de l'Orne, la Convention relative aux modalités de versement d'une subvention dans le cadre de la mise en place d'une activité vélorail, jointe en annexe 6,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-28877-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-689

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser le matériel ferroviaire (P363)
Titre	<i>Création de nouvelles installations de maintenance sur le site de Caen</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P363 « Moderniser le matériel ferroviaire », votée en 2015 pour 16 585 572 €, un montant de 1 100 000 € au titre de l'opération P363O002 « Ateliers de maintenance du matériel roulant » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 1 100 000 € à la SNCF au titre de la création de nouvelles installations de maintenance à Caen ;

- de déroger pour ce dossier au Règlement des Subventions Régionales ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la Convention d'attribution de subvention relative à la création de nouvelles installations de maintenance sur le site de Caen, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29599-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-690

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « Soutenir les activités nautiques » de 450 000 € votée en 2015, une tranche de 120 000 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 60 000 € à la commune de Deauville, pour l'organisation de la Solitaire du Figaro 2016,
- 60 000 € à l'Association F2N, pour la réalisation d'un Business Plan et d'une étude juridique ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la commune de Deauville, la convention jointe en annexe 1,
- avec la F2N, la convention jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29594-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-691

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération N° CP 15-09-458 de la Commission Permanente du 25 septembre 2015 afin de prendre acte du changement de raison sociale de l'Association Foyer Rural de Pont d'Ouilly qui se nomme désormais Pont d'Ouilly Loisirs ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de l'Association les Amis du St Jacques en prenant en compte la date du 1^{er} avril 2015 pour les premières factures ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29535-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-692

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>Energies Marines Renouvelables - SPL Ouest Normandie Energies Marines</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

• d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 456 387 € à la SPL Ouest Normandie Energies Marines, pour la

réalisation des actions prévues dans la convention de prestations intégrées ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention de prestations intégrées jointe en annexe 1,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29532-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-693

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Affectation au programme "Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation"</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE de 235 500 €, votée en 2015, les montants suivants :
 - 98 500 € au titre de l'opération « COMMUNOTIC» du programme P341 – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation,
 - 45 500 € au titre de l'opération « COMMUNOTIC» du programme P341 – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29497-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-694

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Etude des technologies numériques pour l'Ecole des Travaux Publics de Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer à l'Ecole des Travaux Publics de Normandie pour l'étude des technologies numériques, sur le chapitre 935 du budget de la Région 2016, une subvention d'un montant maximal de 13 000 € TTC, sur une base éligible de 27 000 € TTC avec un taux d'intervention de 48 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Ecole des Travaux Publics de Normandie, la convention jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29451-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-695

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>SEML Innovance - augmentation du capital</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. LOUVET ne prenant pas part au vote,

- d'approuver :

- les modifications de capital social de la SEM Innovance et d'approuver les modifications des articles 6 et 7 des statuts de la SEM Innovance figurant en annexe 1, corrélatives à l'augmentation de capital,

- l'augmentation de capital social de la SEM Innovance par l'émission de 1 020 actions nouvelles de 50 € chacune, pour le porter de 430 400 € à 481 400 €, la participation de la Région Basse-Normandie restant inchangée à hauteur de 121 000 €,

- la répartition du capital social de la Société tel que présentée en annexe 2 ;

- d'autoriser Monsieur Vincent LOUVET, représentant de la Région Basse-Normandie à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEM Innovance à approuver l'augmentation du capital et les modifications statutaires proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire, à renoncer à souscrire à l'augmentation de capital au profit de de la Communauté de Commune d'Avranches-Mont-Saint-Michel, du Département du Calvados, de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, de la Coopérative d'activités et d'emploi Crescendo et de la Coopérative d'activités et d'emploi « Les Chantiers de Demain » et à approuver la composition du conseil d'administration ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29454-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-696

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Chèque Conseil COMMUNOTIC au profit de l'ICEP-CFA</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P341 « Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation » de 235 500 € votée en 2015, un montant 5 000 € au titre de l'opération P341O002 « Numérique au service de la formation » ;

- d'attribuer à l'ICEP-CFA, sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention d'un montant maximal de 5 000 € TTC, sur une base éligible de 10.080 € TTC avec un taux d'intervention de 49,6 %.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec l'ICEP-CFA, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29490-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-697

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Avenant de prolongation de la convention avec l'association NOVIMAGE relative à la réalisation d'une plateforme de formation en outils numériques</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- un avenant à la convention relative à la réalisation d'une plateforme de formation en outils numériques, conclue le 9 juillet 2014 avec NOVIMAGE reprenant les éléments selon le document joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29504-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-698

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
Titre	<i>Affectation au programme "Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire "</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE de 344 000 €, votée en 2015, un montant de 81 750 € au titre de l'opération « Outils de la Gouvernance» du programme P342 – Réaliser un aménagement numérique du Territoire équilibré ;

- d'affecter sur l'AE de 344 000 €, votée en 2015, un montant de 51 420 € au titre de l'opération « Outils de la Gouvernance» du programme P342 – Réaliser un aménagement numérique du Territoire équilibré ;

- d'affecter sur l'AE de 344 000 €, votée en 2015, un montant de 28 560 € au titre de l'opération « Outils de la Gouvernance» du programme P342 – Réaliser un aménagement numérique du Territoire équilibré ;

- d'affecter sur l'AE de 344 000 €, votée en 2015, un montant de 47 700 € au titre de l'opération « Etudes» du programme P342 – Réaliser un aménagement numérique du Territoire équilibré ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29430-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-699

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
Titre	<i>Mise en place d'un réseau très haut débit dans le département du Calvados : volet 2 - déploiement des sous-réseaux d'accès FTTH - Appel à Projets très Haut Débit - FEDER - Budget prévisionnel</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'acter de la modification du budget prévisionnel de financement de l'opération « Mise en place d'un réseau très haut débit dans le département du Calvados - volet 2 - déploiement des sous-réseaux d'accès FTTH » présenté en Commission Permanente du 16 octobre 2015 (délibération n° CP 15-10-582) ;

- de modifier le taux d'intervention maximal à hauteur de 26,32 % sur une base éligible de 19 000 0000 € de la subvention d'investissement d'un montant maximal de 5 000 000 € attribuée au Département du Calvados, sur le chapitre 905 du budget 2015 de la Région, pour la « Mise en place d'un réseau très haut débit dans le département du Calvados - volet 2 - déploiement des sous-réseaux d'accès FTTH », suivant décision de la Commission Permanente du 16 octobre 2015 (délibération n° CP 15-10-582) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec le Département du calvados selon le modèle de convention type « FEDER/FSE » approuvé par délibération n° 15-04-41 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional des 9 et 10 avril 2015 relative à la politique « Europe et International »,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30500-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-700

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Démographie médicale - indemnisation des stagiaires de médecine générale de second cycle année universitaire 2015-2016 - complément pour l'année universitaire 2014/2015</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 255 000 €, votée en 2015, un montant total de 15 000 € au titre de l'opération P310O003 « Démographie médicale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget de la Région, un montant de subvention forfaitaire de 200 €, versée au vu de l'attestation de stage fournie par l'université de Caen, pour chaque étudiant de médecine générale de second cycle, inscrit à la faculté de médecine de Caen, pour les années universitaires 2014-2015 et 2015-2016, et cité conformément aux annexes 1 et 2 ;

- de modifier la délibération n° CP 14-12-667 du 19 décembre 2014 en annulant les subventions aux étudiants cités en annexe 3 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers.

- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30051-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-701

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 255 000 €, votée en 2015, un montant total de 1 500 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 934 du budget 2015 de la Région, au bénéficiaire figurant en annexe, la subvention forfaitaire figurant dans cette même annexe, pour un montant total d'aide de 1 500 € ;

- de prévoir que la subvention forfaitaire sera versée intégralement dès la délibération exécutoire ;

- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30026-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-702

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Plan Hôpital 2007 - avances remboursables pour la participation des Départements de l'Orne et du Calvados dans le cadre des investissements lourds dans le contexte du Plan Cancer - régularisation comptable</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de régulariser les crédits versés aux Départements de l'Orne et du Calvados, pour la période de 2008 à 2013, en transférant, du chapitre 904 article 41 sous-article 204131 « subvention d'investissement versée aux départements, biens mobiliers, matériel et études », le montant global de 554 693.54 €, correspondant aux avances remboursables sur l'investissement lourd, dans le cadre du plan Cancer, au chapitre 904 article 41 sous-article 16873 « autres emprunts et dettes assimilés – départements », et détaillé comme suit :

- 134 815.73 € pour le Département de l'Orne,

- 419 877.81 € pour le Département du Calvados ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30240-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-703

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Avis relatif au Projet de 4ème révision du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) - Projet Régional de Santé (PRS) de Basse-Normandie</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'émettre, au regard des éléments présentés dans l'annexe jointe, un avis favorable à la quatrième révision du SROS-PRS de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30457-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-704

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer l'offre aéroportuaire (P030)
Titre	<i>Développer l'offre aéroportuaire : Aéroport Deauville-Normandie</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 560 400 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie ;

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, sur le chapitre 938 du budget de la Région, une subvention de 200 000 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29437-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-705

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer l'offre portuaire (P260)
Titre	<i>PNA - Accompagnement des projets d'implantations d'usines sur le port de Cherbourg</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AP « Développer l'offre portuaire » votée en 2015, une tranche de 4 450 000 € au titre de l'opération P260O005 « Portage immobilier EMR » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 4 450 000 € au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg – PNA pour l'implantation d'usines sur le site portuaire de Cherbourg ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29663-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-706

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer l'offre portuaire (P260)
Titre	<i>PNA - Cofinancement FEDER des travaux de réalisation d'un terre-plein portuaire EMR en grande rade de Cherbourg</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

• d'attribuer sur le chapitre 906 du budget de la Région, une subvention FEDER maximale de 14 800 000 € à Ports Normands Associés, pour les travaux de réalisation d'un terre-plein portuaire EMR en grande rade de Cherbourg, sur une base éligible de 39 659 305 € HT, avec un taux d'intervention maximum de 37,32 % ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec Ports Normands Associés, la convention de financement correspondante,
- tous actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29366-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-707

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer l'offre portuaire (P260)
Titre	<i>Développer l'offre portuaire : Ports Normands Associés</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 6 817 180 € au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg – PNA ;

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, sur le chapitre 938 du budget de la Région, une subvention de 1 329 138€ au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg – PNA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29441-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-708

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politique Educative - Aide individuelle</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- . d'affecter sur l'AE P130 « accompagner les familles des lycéens » de 2 510 542 € votée pour 2015, un montant de 6 032.04 € au titre de l'opération P130O003 « Fonds Social Régional » ;
- . d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, 9 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional, d'un montant de 6 032,04 €, conformément à l'annexe 1 ;
- . d'autoriser :
 - le lycée professionnel Flora Tristan à LA FERTE MACE à utiliser une partie des reliquats EPI pour fournir aux lycéens professionnels les équipements nécessaires à leur formation ;
 - le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30110-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-709

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• **de désaffecter** au titre de l'AE P132 « Promouvoir une politique éducative » - Opération P132O001 « Accompagnement des projets pédagogiques des lycées » concernant le Salon de l'Etudiant :

- 25 000 € affectés lors de la Commission Permanente du 19 juin 2015,
- 56 000 € affectés lors de la Commission Permanente du 25 septembre 2015.

• **d'attribuer** une subvention d'un montant de 5 250 € au LPO Saint Joseph à VILLEDIEU LES POELES concernant un voyage en Allemagne pour lequel un avis favorable avait été émis lors de la Commission Permanente du 27 juin 2014 et **de déroger au principe d'antériorité** concernant l'attribution de cette subvention, le déplacement ayant eu lieu au cours de l'année scolaire 2014 – 2015.

Dans le cadre du renouvellement triennal 2015-2018 des personnalités qualifiées siégeant au sein des Conseils d'Administration des EPLE, conformément à l'annexe 2 :

• **de désigner** la deuxième personnalité qualifiée après nomination de la première par le Directeur Académique, lorsque le Conseil d'Administration en comprend deux ;

• **de donner un avis** sur le nom de la personnalité qualifiée désignée par le Directeur Académique lorsque le Conseil d'Administration de l'EPLE en comprend une seule ;

• **d'approuver** la convention relative à la mise à disposition par le Rectorat de l'Académie de CAEN de fichiers nominatifs auprès de la Région Basse-Normandie dans le cadre des dispositifs régionaux à destination des élèves scolarisés dans les lycées du Calvados, de la Manche et de l'Orne (annexe 1) ;

• **d'autoriser** le Président à signer la convention jointe en annexe 1 ainsi que tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29460-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-710

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Donner aux lycées les moyens de fonctionner</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 68 051 765 €, votée en 2015 :

- un montant de 31 200 € au titre de l'opération P131 O002 Aides aux lycées publics.

Aides aux lycées publics

- au titre des dotations de fonctionnement des lycées publics

- d'attribuer 1 dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant de 15 000 € (annexe 1) ;

- d'attribuer 1 subvention entretien et réparation du propriétaire complémentaire d'un montant de 16 200 € (annexe 2) et de déroger au principe d'antériorité de cette décision. Le lycée Maréchal Leclerc d'Alençon doit réaliser les travaux d'étanchéité en urgence ;

- de modifier la délibération n°13-10-587 du 18 octobre 2013 accordant, au titre de la dotation entretien et réparation du propriétaire, une subvention de 23 115 € au lycée Maurice Marland de Granville pour la transformation d'une salle de classe en salle de sciences et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de 16 168,88 € afin d'abonder la dotation entretien et réparation EPLE initiale 2015.

- au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements

- de modifier la délibération n°14-06-301 du 25 juin 2014 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 10 000 € au lycée Maurice Marland de Granville pour l'acquisition de matériel de sciences physiques et chimie et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de 4 100 € pour l'acquisition de 4 robots « kitchen Aid » et un robot coupe ;

- de proposer au Préfet de Région, la désaffectation de biens et de matériels pédagogiques pour vente, pour un montant total estimé à 1 350 €, les Conseils d'Administration des lycées s'étant prononcé favorablement (annexe 3).

- au titre des modalités de versement des subventions :

- d'adopter, pour les subventions antérieures à 2010, le principe d'une réaffectation en ressources propres, après étude et accord express du service en charge des moyens des lycées, permettant ainsi aux établissements de solder leur compte de classe 4.

- au titre de la gestion du patrimoine régional

- d'approuver la décision portant sur l'adhésion au réseau de chaleur de la ville de Caen pour la fourniture de chaleur des lycées « Jean Rostand » et « Augustin Fresnel » ;

- d'autoriser les travaux nécessaires aux raccordements, et de souscrire aux polices d'abonnement.

- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2015 de la Région

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015

et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.

Identifiant : 014-231400011-20151120-29917-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-711

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>CPER 2007 - 2013: Construction du Pôle de Formation de Recherche en Santé compte de tiers</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2015 de la Région, une subvention d'un montant de 8 781 860,15 € à l'Etat au titre de la participation régionale pour l'opération « reconstruction de l'UFR de médecine : pôle formation santé » ;
- d'émettre un titre de recettes de 8 781 860,15 €, sur le chapitre 902, sur le compte 4582004 dans le cadre de la procédure pour le compte de tiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 23 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29510-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-712

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>Avenants: CRIHAN et CPER 2007-2013 extension MRSH Aide à l'investissement 2016: ESITC</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, sur le chapitre 902 du budget 2015 de la Région, une subvention de 69 000 € à l'ESITC pour l'acquisition aux équipements pédagogiques ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le CRIHAN, l'avenant n°1 joint en annexe 1,

- avec l'Université, l'avenant n°3 de la convention extension MRSH joint en annexe 2,

- avec l'ESITC Caen, la convention jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29516-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-713

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>CPER 2015 - 2020 : Université - Réhabilitation du bâtiment B</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP CPER P142 « Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur » de 8 220 000 € votée en 2015, un montant de 6 000 000 € au titre de l'opération « P142O016 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur pour la réhabilitation du bâtiment B de l'Université de Caen Normandie ».

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2015 de la Région, une participation pour la réhabilitation du bâtiment B de l'Université de Caen Normandie pour la phase d'études, d'un montant de 100 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Université de Caen Normandie, la convention jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30204-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-714

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur (P140)
Titre	<i>Mobilité internationale des étudiants au titre de l'année 2016</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant de 400 000 €, une aide à la mobilité internationale des étudiants sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes aux 9 établissements :

- 53 500 € à l'Ecole de Management de Normandie,
- 45 700 € à l'ENSICAEN,
- 2 600 € à l'Ecole Supérieure d'Arts et Médias Caen-Cherbourg,
- 2 200 € à l'ESITC Caen,
- 10 100 € au Groupe FIM,
- 11 500 € à l'IEP de Rennes (antenne de Caen),
- 12 900 € au CNAM-Intechmer,
- 2 500 € à l'IRTS,
- 259 000 € à l'Université de Caen Normandie;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec les 9 établissements, les conventions annuelles d'aide à la mobilité internationale 2016 selon le modèle de la convention jointe en annexe 1,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29512-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-715

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
Titre	<i>Aide au fonctionnement: associations: les Entrepreneuriales - Handiuni - Université Inter-Ages - Agoraé - forum construction établissements: ESAMC2 - Normandie Université</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• **Au titre de l'exercice 2015 :**

- de désaffecter sur l'AE P141 « Contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur » de 1 372 000 € votée en 2015, un montant de 20 300 € au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur,
- de modifier la délibération CP 15-10-594 de la Commission Permanente du 16 Octobre 2015 afin d'annuler la subvention de 20 300 € attribuée à Normandie Université au titre de l'aide au fonctionnement ;
- d'affecter sur l'AE P141 « Contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur » de 1 372 000 € votée en 2015, un montant de 20 300 € au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur ;
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une aide à Normandie Université d'un montant de 5 300 € au titre de l'aide au fonctionnement 2015,
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une aide aux Entrepreneuriales d'un montant de 15 000 € au titre de l'aide au fonctionnement 2015,

• **Prévisions exercice 2016**

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant de 268 000 €, sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - 12 000 € à Handiuni au titre du fonctionnement 2016
 - 3 500 € à l'Université Inter-Ages au titre du fonctionnement 2016,
 - 3 500 € à l'Association Agoraé au titre du fonctionnement 2016,
 - 1 000 €, à l'Association Forum Construction au titre du fonctionnement 2016,
 - 248 000 €, à l'Ecole Supérieur d'Arts et Médias Cherbourg -Caen au titre de 2016,
- de déroger au règlement d'intervention des subventions régionales adopté à l'AP du 24/04/2014 concernant l'ESAMC2
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Association Les Entrepreneuriales, la convention jointe en annexe 1
 - avec l'Association Handiuni, la convention jointe en annexe 2,
 - avec Université Inter-Ages, la convention jointe en annexe 3,
 - avec Agoraé, la convention jointe en annexe 4,
 - avec l'Association Forum Construction, la convention jointe en annexe 5,
 - avec Normandie Université, la convention jointe en annexe 6,
 - avec l'Ecole Supérieur des Arts et Médias Cherbourg-Caen, la convention jointe en annexe 7,
- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-716

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	<i>Conventions de coopération pour la mise en oeuvre des formations sociales initiales</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 29 644 424 € votée en 2015, un montant de 95 638,55 € ;
- d'approuver les conventions jointes en annexes 1 et 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29474-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-11-717

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Travaux dans les lycées</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région :
 - une dotation complémentaire de 6 663 € au lycée agricole « La Baie du Mont-Saint-Michel » à Saint Hilaire du Harcouët, pour la rénovation de la salle des professeurs par les EMOP,
 - une dotation complémentaire de 8 690 € au lycée « Henri Cornat » à Valognes, pour la rénovation du portail par les EMOP,
 - une dotation complémentaire de 10 356 € au lycée « Edmond Doucet » à Equeurdrevil-le-Hainneville, pour la création de vestiaires pour les élèves et les professeurs par les EMOP,
 - une dotation complémentaire de 10 285 € au lycée agricole « Les Champs de Tracy » à Vire, pour le remplacement des automates de la chaufferie,
 - une dotation complémentaire de 5 835 € au lycée « Victor Grignard » à Cherbourg, pour les travaux de modification du réseau de chauffage de l'infirmerie,
 - une dotation complémentaire de 15 000 € au lycée « Dumont d'Urville » à Caen, pour la réfection des portes extérieures d'évacuation condamnées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29881-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-718

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE - Désaffectation de parcelles</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la désaffectation d'une partie de la parcelle AA 9 (environ 14 434 m² sous réserve du document d'arpentage) située dans l'emprise du LEGT Marguerite de Navarre à Alençon pour permettre à la Commune d'Alençon d'affecter ladite surface à son domaine public afin de mener son projet de création d'une piste de roller ;

- d'approuver la désaffectation des parcelles BH 309 (40 m²) et BH 310 (36 m²) constituant deux entrées hors de la clôture du LYT et LP Arcisse de Caumont à Bayeux pour permettre à la commune, propriétaire, de les affecter à son domaine public et ainsi régulariser la situation patrimoniale de ces biens immobiliers, la Région n'ayant pas utilité à les conserver dans le cadre du transfert de propriété qui sera engagé à la suite ;

- d'approuver la désaffectation de la parcelle AX 725 (1126 m²) constituant un parking public hors de la clôture du LP Mezen à Alençon pour permettre à la commune, propriétaire, de l'affecter à son domaine public et ainsi régulariser la situation patrimoniale du bien immobilier, la Région n'ayant pas utilité à le conserver dans le cadre du transfert de propriété qui sera engagé à la suite ;

- d'approuver la désaffectation des parcelles AL 160 (449 m²) et AL 159 (1000 m²) constituant une emprise du LP Les Sapins à Coutances pour permettre à la commune, propriétaire, de les affecter à son domaine public et ainsi régulariser la situation patrimoniale de ces biens immobiliers, la Région n'ayant pas utilité à les conserver dans le cadre du transfert de propriété qui sera engagé à la suite ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29920-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-719

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE - Projet aménagement urbain aux abords du lycée Jean Mermoz à Vire</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le projet d'aménagement routier mené par la Commune de Vire impactant les abords du lycée Jean Mermoz à Vire ;

- d'accepter le principe de la vente par la Région Basse Normandie à la Commune de Vire pour l'euro symbolique, d'une emprise de terrain du lycée Jean Mermoz pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie, les frais liés à la transaction étant pris en charge par la commune ;

- d'accepter le principe de participer financièrement aux travaux de clôtures du lycée réalisés par la Commune de Vire par le versement d'une subvention d'investissement ;

- d'autoriser le Président à engager les démarches et à signer tous les actes et pièces correspondants à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29921-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-720

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE - Redevance d'occupation du domaine public</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Vu l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n° 15-09-475 du 25 septembre 2015 et de fixer à l'encontre de la Société par actions simplifiées RESEAU DE CHALEUR URBAIN CAEN SUD au lieu de DALKIA, à 260 € le montant annuel révisable de la redevance pour l'occupation du domaine public du lycée Jean Rostand à Caen, afin que leur réseau de chaleur desserve des bâtiments hors lycée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29919-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-721

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au Centre Sportif de Normandie</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention de 183 000 € au Centre Sportif de Normandie ;

- de déroger au règlement régional des subventions et de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- 60 % en 2016, après signature de la convention,
- le solde sur présentation des comptes annuels N-1 ;

- d'approuver la convention jointe en annexe. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans un délai de trois mois, à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29949-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-722

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 5 781 000 € votée en 2015, un montant de 37 500 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 387 500 € conformément à l'annexe jointe ; la convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- conformément à l'annexe jointe, les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- de déroger au règlement régional des subventions pour le dossier « Manche Ouest Normandie – Grand départ Tour de France 2016 » et de prévoir le versement de la subvention en totalité sur présentation de la convention signée ; la convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29964-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-723

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Comités Régionaux et sport des jeunes</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 5 781 000 € votée en 2015, un montant de 847,34 € au titre de l'opération P321O004 "aide au mouvement sportif et au sport des jeunes" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention complémentaire de 847,34 € à l'Association Sportive Cité Scolaire du Lycée de la Morandière dans le cadre du dispositif des aides aux pratiques nautiques des associations sportives des lycées bas-normands ;

La subvention complémentaire sera versée en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29975-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-724

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide aux grands clubs régionaux</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour la saison 2015/2016 pour un montant de 445 000 €, conformément à l'annexe jointe. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions conformément au modèle figurant en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29944-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-725

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Animations collectives, information et dialogue avec les jeunes</i> <i>Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives</i> <i>Mobilité internationale des jeunes hors temps scolaire.</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 8 200 € réparti conformément aux annexes 1 et 2 jointes ;
- conformément au règlement, les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier relatif à la Maison des Jeunes et de la Culture de L'Aigle pour la promotion du dispositif Cart'@too au 1^{er} septembre 2015 ;
- de prendre acte de la liste des partenaires Cart'@too ayant conventionné au 10 octobre 2015, jointe en annexe 3 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29970-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-726

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 2 500 000 € votée en 2015, un montant de 1 130 000 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, des subventions pour un montant de 1 130 000 €, au titre de "l'amélioration les équipements sportifs ou de loisirs" conformément à l'annexe jointe.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer les conventions conformément aux modèles figurant en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29959-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-727

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention cadre CÉMÉA jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29983-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-728

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 677 795 € votée en 2015, modifiée lors des Décisions Modificatives n°2 et n°3, les montants suivants :

- 54 591 € au titre de l'opération PO91O002 «Cart'@too volet culture»,
- 15 000 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 69 591 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015,

- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- de prendre note que les subventions attribuées au titre de la saison culturelle Cart'@too seront versées en une seule fois lorsque la délibération sera exécutoire,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29462-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-729

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Developper des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant total de 2 166 000 € sur le chapitre 933 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 36 000 € à l'association MACAO pour la poursuite de ses activités,
- 550 000 € à l'association Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie (CRL) pour la poursuite de ses activités,
- 1 580 000 € à l'association Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC) pour la poursuite de ses activités.

• d'adopter la convention financière entre la Région Basse-Normandie et la ville de Caen jointe en annexe A ;

• de ramener la subvention initialement accordée à la ville de Caen de 7 518 625,99 € à 7 366 292,02 € répartis comme suit :

- 7 335 305,26 € au titre du CPER
- 30 986,76 € hors CPER

• d'abroger la convention financière n° 2013 – Culture – 02 du 13 juin 2013 à partir de la date d'effet de la convention mentionnée ci-dessus et figurant en annexe A ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière relative à l'implantation du FRAC au quartier Lorge, jointe en annexe A,
- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 ;
- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29465-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-730

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins trois abstentions (Jean CHATELAIS, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET) sur le dossier relatif à l'association Epicure & Co pour l'organisation de l'Université Populaire du Goût (saison 2015-2016),

A/ • d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 6 775 399 € votée en 2015, modifiée lors des Décisions Modificatives n°2 et n°3, les montants suivants :

- 23 389 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;

- 3 500 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 26 889 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

• d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant total de 262 500 € sur le chapitre 933 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 92 500 € à l'association ADMH pour les activités du Big Band Café (BBC),
- 130 000 € à l'association Eureka pour les activités de la Luciole (dont 10 000 € pour les *afterworks*),
- 40 000 € à l'association Epicure & Co pour l'organisation de l'Université Populaire du Goût (saison 2015-2016).

B/ • d'affecter sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 4 335 000 € votée en 2015, modifiée lors de la Décision Modificative n°2, les montants suivants :

- 20 000 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion» ;

- 32 059 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 52 059 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

• des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

• de modifier la délibération n° CP 15-06-376 du 19 juin 2015 de la manière suivante :
«une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association l'Unique pour la création d'un musée mobile de sa collection (le MOCO) sur la base d'une dépense éligible de 6 240 € correspondant à une première phase du projet» ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modificatif n° 1 à la convention triennale d'objectifs de la scène conventionnée Théâtre Municipal de Coutances (TMC) 2013/2015 ;
- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 ;
- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois (à l'exception des conventions relatives au fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle pour lesquelles le délai de

- retour est fixé à un mois) à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- de prendre note que les subventions attribuées au titre du Fonds d'Aide à l'Economie du Livre (FAEL) seront versées en une seule fois lorsque la délibération sera exécutoire ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29467-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-731

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
Titre	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- . d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» de 1 060 550 € votée en 2015 modifiée lors de la Décision Modificative n° 3, un montant de 18 000 € au titre de l'opération PO92O006 «Milieu rural» ;
- . d'attribuer, pour un montant total de 18 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;
- . d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015,
 - les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29471-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-732

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Dépenses Transversales - Soutien aux Acteurs Régionaux - Autres Interventions - Partenariats et programmes stratégiques - Coopération avec les territoires partenaires - Mise en oeuvre des programmes Interreg - Animations et promotions européennes - Cotisations</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 835 065 € votée en 2015 les montants suivants :
 - 39 000 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux
 - 18 334.40 € au titre de l'opération P330O015 Partenariats et programmes stratégiques
 - 32 805 € au titre de l'opération P330O016 Coopérations avec les territoires partenaires
 - 186 532.95 € au titre de l'opération P330O017 Mise en œuvre des programmes Interreg
 - 3 000 € au titre de l'opération P330O018 Animation et promotion européenne

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subventions de 279 572.35 € 280 437.95 € réparti comme suit :
 - 3 500 € à l'association culturelle Normandie-Sicile pour le développement d'un partenariat culturel entre la Sicile et la Normandie, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
 - 6 000 € à la ville d'Hérouville-Saint-Clair pour le soutien à la coopération décentralisée avec la ville d'Agnam (Sénégal) dans le cadre du projet « Biodigesteurs et tri sélectif : outils de lutte contre les dérèglements climatiques », du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2016
 - 25 000 € à l'association Coallia pour l'accueil et l'accompagnement des réfugiés de guerre du Proche et Moyen Orient dans les territoires et communes de Basse-Normandie, du 29 février 2016 au 31 décembre 2016
 - 4 500 € à la Ligue des Droits de l'Homme de Basse-Normandie pour le projet pluriannuel de défense et de promotion des Droits de l'Homme, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
 - 4 334.40 € au Collège Lycée Expérimental d'Hérouville-Saint-Clair pour la mise en œuvre du programme d'immersion Classe de Basse-Normandie en Hordaland (Norvège), année 2 (du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016)
 - 14 000 € à Horizons Solidaires pour le portage du poste de coordinateur du programme d'immersion Classe de Basse-Normandie en Hordaland (Norvège), années 1 et 2 (du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2016)
 - 10 305 € à l'APDRA Pisciculture Paysanne pour l'évaluation externe du Projet Piscicole Madagascar Côte Est-Sécurité Alimentaire, année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2015)
 - 22 500 € à Terroirs et Tropiques pour la post-évaluation externe des actions de coopération avec la Région Atsinanana (Madagascar), hors Projet Piscicole, année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2016)
 - 186 532.95 € au Norfolk County Council pour le financement de l'Assistance Technique du programme Interreg VA France (Manche) Angleterre 2014-2020, de 2015 à 2022
 - 3 000 € à l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Basse-Normandie (ARIA) dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage d'un projet Horizon 2020, volet « Technologies de l'Information et de la Communication », du 1^{er} mai 2015 au 30 juin 2016

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant total de 80 100 € sur le

chapitre 930 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 75 000 € au Syndicat Mixte Association Maison de la Normandie pour la mise en œuvre des actions 2016 dans le cadre de la participation annuelle statutaire de la Région Basse-Normandie à son budget, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
- 2 500 € à l'Université de Caen – Carré International - Office Franco Norvégien d'Echanges et de Coopération (OFNEC) pour les cours de Français Langue Etrangère et l'encadrement des lycéens, dans le cadre du programme Classe du Hordaland en Normandie, du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016. Ceci au titre des besoins spécifiques en début d'année 2016
- 2 600 € à l'Université de Caen – Carré International - Office Franco Norvégien d'Echanges et de Coopération (OFNEC) pour la préparation linguistique des élèves, dans le cadre du programme Classe de Basse-Normandie en Hordaland, du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016. Ceci au titre des besoins spécifiques en début d'année 2016.
- de prendre en charge aux frais réels :
 - les frais de restauration, de déplacement et d'hébergement relatifs à l'intervention de l'expert en médiation interculturelle (nom communiqué ultérieurement) lors de la journée d'échange et formation « Médiation interculturelle », entre le 4 au 11 décembre 2015,
 - les frais de restauration et de déplacement relatifs à l'accueil des participants (trente maximum) lors de la journée d'échange et formation « Médiation interculturelle », entre le 4 et 11 décembre 2015.
- de déroger au principe d'antériorité des décisions et de prendre en charge aux frais réels les frais de restauration, de déplacement, de visites et d'interprétariat relatifs à l'accueil de la délégation du Comté du Hordaland, Norvège (liste annexe N°1), du 12 au 16 novembre 2015
- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers :
 - Ville d'Hérouville-Saint-Clair pour le soutien à la coopération décentralisée avec la ville d'Agnam (Sénégal) dans le cadre du projet « Bio-digesteurs et tri sélectif : outils de lutte contre les dérèglements climatiques », du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2016,
 - Collège Lycée Expérimental d'Hérouville-Saint-Clair pour la mise en œuvre du programme d'immersion Classe de Basse-Normandie en Hordaland (Norvège), année 2 (du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016),
 - Horizons Solidaires pour le portage du poste de coordinateur du programme d'immersion Classe de Basse-Normandie en Hordaland (Norvège), années 1 et 2 (du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2016),
 - Université de Caen – Carré International - Office Franco Norvégien d'Echanges et de Coopération (OFNEC) pour les cours de Français Langues Etrangères et l'encadrement des lycéens, dans le cadre du programme Classe du Hordaland en Normandie, du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016. Ceci au titre des besoins spécifiques en début d'année 2016,
 - APDRA Pisciculture Paysanne pour l'évaluation externe du Projet Piscicole Madagascar Côte Est-Sécurité Alimentaire, année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2015),
 - Terroirs et Tropiques pour la post-évaluation externe des actions de

coopération avec la Région Atsinanana (Madagascar), hors Projet Piscicole, année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2016,

- Norfolk County Council pour le financement de l'Assistance Technique du programme Interreg VA France (Manche) Angleterre 2014-2020, de 2015 à 2022,

- Association Régionale de l'Industrie Automobile de Basse-Normandie (ARIA) dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage d'un projet Horizon 2020, volet « Technologies de l'Information et de la Communication », du 1^{er} mai 2015 au 30 juin 2016.

- de modifier :

- la délibération N°CP 15-05-275 de la Commission Permanente du 29 mai 2015 comme suit : 4 200 € au lieu de 6 000 € (révision du montant de la subvention accordée) à Landing Production pour l'organisation du Festival Conséquences, du 5 au 7 juin 2015

- - d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec :

L'association culturelle Normandie-Sicile, Ville d'Hérouville-Saint-Clair, la Ligue des Droits de l'Homme, Collège Lycée Expérimental d'Hérouville-Saint-Clair, Horizons Solidaires, Université de Caen Basse-Normandie Carré International-Office Franco Norvégien d'Echanges et de Coopération (OFNEC), Association Régionale de l'Industrie Automobile de Basse-Normandie (ARIA) selon le modèle de convention type « subventions inférieures ou égales à 23 000 € » approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

L'APDRA Pisciculture Paysanne, Terroirs et Tropiques selon le modèle de convention type « subventions relatives aux programmes triennaux de coopération décentralisée cofinancés par le Ministère des Affaires Etrangères » (subventions payables en deux versements) approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du 24 avril relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

Le Norfolk County Council pour le financement de l'Assistance Technique du programme Interreg VA France (Manche) Angleterre 2014-2020, de 2015 à 2022 (annexe N°6),

L'association Coallia, le Syndicat Mixte Association Maison de la Normandie selon le modèle de convention type « subventions supérieures à 23 000 € et inférieures ou égales à 150 000 € » approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux ».

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- l'avenant à la convention N°15P03981 joint en annexe N°3 précisant le budget prévisionnel de l'association Agriculteurs Français et Développement International (AFDI) pour la mise en œuvre des programmes d'actions au Mali et au Kosovo, concernant la subvention accordée par délibération N°CP 15-09-503 lors de la Commission Permanente du 25 septembre 2015,

- l'avenant à la convention N°15P02821 joint en annexe N°4 précisant les nouvelles dates de réalisation du projet du Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions du Droit-Université de Caen Basse-Normandie-

pour la mise en œuvre de la deuxième étape du développement de la Clinique des Droits Fondamentaux, concernant la subvention accordée par délibération N° CP 15-06-381 lors de la Commission Permanente du 19 juin 2015,

- l'avenant à la convention N°15P02385 joint en annexe N°5 précisant le montant de la subvention, le budget prévisionnel et les modalités de versement de la subvention de l'association Landing Production pour l'organisation du Festival Conséquences. Cet avenant concerne la subvention accordée par délibération N°CP 15-05-275 lors de la Commission Permanente du 29 mai 2015, et nécessite la présentation d'une demande d'annulation de réduction du mandat N°33 du 14 août 2015 lors de la prochaine Assemblée Plénière,

- l'avenant à la convention N°14P07141 joint en annexe N°7 précisant les nouvelles dates de réalisation du projet de l'association Horizons Solidaires dans le cadre de la bourse d'amorçage du projet européen « Migrations et coopérations internationales », concernant la subvention accordée par délibération N°CP 14-11-610 lors de la Commission Permanente du 21 novembre 2014,

- l'avenant à la convention N°15P04029 joint en annexe N°8 précisant les nouvelles dates de réalisation du projet de l'association Les Arts Sensibles dans le cadre de la bourse d'amorçage du projet européen « Europe Créative », concernant la subvention accordée par délibération N°CP 15-09-503 lors de la Commission Permanente du 25 septembre 2015.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-28423-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-733

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>PNR Normandie-Maine - Aménagement d'un parcours d'interprétation ' D'eau usée en eau de source ' - Déprogrammation</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désengager la subvention FEDER s'élevant à 36 600,00 €, attribué au PNR Normandie-Maine au titre de son opération intitulée « *Aménagement d'un parcours*

d'interprétation « D'eau usée en eau de source » », dans le cadre de l'axe 3 « Agir en faveur de l'attractivité et de la cohésion des territoires » du programme opérationnel FEDER 2007/2013 et de sa sous-mesure 3.2.2 qui vise au soutien aux programmes de développement - Référence Présage n° 33603 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-28571-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-734

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Programmation du Programme opérationnel FEDER 2007-2013- Rapport de désengagement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter les montants FEDER figurant dans l'annexe jointe ; soit 22 062,11€ pour l'axe 1, 252 685,34€ pour l'axe 2, 33 705,97€ pour l'axe 3 et 38 188,60€ pour l'axe 4 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-28580-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-735

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie (CMAR BN) Soutenir la création d'entreprises artisanales-année 2014 Ajustement du plan de financement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau plan de financement pour le soutien à la création d'entreprises artisanales année 2014 mis en œuvre par la CMAR BN comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Frais de personnel	289 208,55	FEDER	141 283,90	39,76%
Frais Généraux	66 149,78	REGION	100 256,93	28,21%
		Départements (14 et 61)	41 049,21	11,55%
		autofinancement	72 768,29	20,48%
TOTAL	355 358,33	TOTAL	355 358,33	100,00%

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
 et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
 Identifiant : 014-231400011-20151120-29653-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-736

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Union Régionale SCOP de l'OUEST Accompagnement à la création reprise-transmission d'entreprises année 2014</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau plan de financement pour les actions d'accompagnement à la création reprise-transmission d'entreprises, année 2014, menée par l'Union Régionale SCOP de l'OUEST ;

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Communication sous traitance (dépenses directes)	3 637,46	FEDER	14 648,04	12,73%
frais de personnel dépenses directes	70 136,01	ETAT	24 000,75	20,86%
frais de personnel dépenses directes	30 797,20	REGION	69 955,48	60,82%
frais généraux	10 458,95	autofinancement	6 425,35	5,59%
TOTAL	115 029,62	TOTAL	115 029,62	100,00%

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette convention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29655-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-737

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Programme opérationnel FEDER 2007-2013- dossiers proposés en rejet</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de procéder aux rejets des dossiers recensés dans l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29670-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-738

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Assistance technique FEDER - cofinancement des frais de personnel pour la période allant du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer un montant FEDER de 999 929.97 euros à la Région Basse-Normandie au titre de l'assistance technique FEDER - cofinancement des frais de personnel, dans le cadre de l'objectif spécifique 13 «Mettre en œuvre un système de gestion rigoureux et efficace, au service de la performance et de la visibilité du programme» du programme opérationnel FEDER/FSE Basse-Normandie 2014-2020, pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29672-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-739

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Adhésions à la Société française de l'Evaluation (SFE) et à l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI)</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- D'approuver l'adhésion de la Région Basse-Normandie à :
 - ✓ l'association « Société Française de l'Evaluation » et procéder au versement de 1000 euros au titre de la cotisation 2015 ;
 - ✓ l'association « Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes » et procéder au versement de 405 euros au titre de la cotisation 2015 ;
- D'affecter sur AE P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens, de 820 000 €, voté en 2015, 1 405 € au titre de l'opération P333O002, Communication FEDER ;
- D'attribuer sur le chapitre 936 du budget de la Région un montant global de 1405 euros réparti comme suit :
 - ✓ 1000 euros à l'association « Société Française de l'Evaluation »
 - ✓ 405 euros à l'association « Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes » ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes utilisés à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29997-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-740

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Région Basse-Normandie- Création et reprise d'entreprises - volet Compétences- demande de FEDER</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer un montant FEDER de 257 400 euros à la Région Basse-Normandie au titre de la création et reprise d'entreprises – volet compétences, dans le cadre de l'objectif spécifique 3 « Augmenter la dynamique entrepreneuriale en Basse-Normandie » du programme opérationnel FEDER/FSE Basse-Normandie 2014-2020 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29980-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-741

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Programme Opérationnel FEDER/FSE Basse-Normandie 2014-2020 - Protocole conclu entre la Région Basse-Normandie et la CICC</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le modèle de protocole entre la Région Basse-Normandie et la CICC fourni en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29943-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-742

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Coopération, Innovation, études, expérimentations et stratégie - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 12 781 000 €, votée en 2015, un montant de 300 000 €, pour l'opération «P040O006 – Coopération».

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région les aides suivantes :

- une subvention de 50 000 € à l'INRA pour le financement de la cellule d'animation du PSDR GO, sur la base d'une dépense éligible de 200 000 € TTC,
- une subvention de 147 478 € à l'INRA pour la mise en œuvre du projet DETECTE, sur la base d'une dépense éligible de 261 438 €,
- une subvention de 26 022 € à l'INRA pour la mise en œuvre du projet FRUGAL, sur la base d'une dépense éligible de 387 046 €,
- une subvention de 38 000 € à l'INRA pour la mise en œuvre du projet SANT'Innov, sur la base d'une dépense éligible de 415 758 €,
- une subvention de 38 500 € à l'INRA pour la mise en œuvre du projet FARMaine, sur la base d'une dépense éligible de 175 026 €,

- d'approuver l'appel à projets « mise en œuvre de coopérations » dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 16 du Programme de Développement Rural (annexe 1),

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions en annexes 2, 4, 5, 6, 7 et 8,
- l'avenant à la convention 2014-AGRI-94 joint en annexe 9,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30086-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-743

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et valorisation des productions agricoles, promotion des produits - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 12 781 000 €, votée en 2015, un montant de 60 401,40 € au titre de l'opération « P040O025 – Qualité et valorisation des productions agricoles, promotion des produits » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 38 583 € à la Maison Cidricole de Normandie, sur la base des montants d'aide et des coûts éligibles par action, figurant dans le tableau présenté en annexe 1 ;
- 3 000 € à l'Association Ferme en Fête, pour l'organisation de sa foire, édition 2015, sur la base d'une dépense subventionnable éligible de 93 464 € TTC ;
- 2 000 € à la Ville de Caen, pour l'organisation des journées gourmandes, édition 2015, sur la base d'une dépense subventionnable éligible de 37 700 € HT ;
- 16 818,40 € au Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie pour son accompagnement dans la mise en œuvre opérationnelle du programme ambition BIO régional.

- d'attribuer aux bénéficiaires dans le cadre du 1er appel à projets, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 5, pour un montant total de 103 950,73 € sur l'enveloppe totale de 150 000 € qui a été attribuée à l'ASP sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, pour la prise en charge des dossiers de la sous-mesure 03.02 « activités d'information et de promotion en faveur des produits relevant d'un système de qualité » du PDR ;

Pour chaque dossier, la convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'approuver le lancement de l'appel à candidatures 2016 « Soutien aux nouvelles participations aux régimes de qualité » joint en annexe 7 ;

- d'approuver le lancement de l'appel à projets 2016 « Activités d'information et de promotion en faveur des produits relevant d'un système de qualité » joint en annexe 8 ;

- d'approuver le lancement de l'appel à projets 2016 « Actions collectives pour la structuration des filières de qualité » joint en annexe 9, dans le cadre d'une intervention symétrique en Haute-Normandie.

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part, à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 5 jointe, les montants de subvention Région mentionnés, pour un montant total de 103 950,73 € sur la dotation 2015 qui lui a été attribuée ;
- d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant total de 176 997,18 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une convention attributive d'une aide régionale, selon le modèle joint en annexe 2, pour chaque action menée par la Maison Cidricole de Normandie ;
- la convention n°2015-AGRI-128 avec l'association Ferme en Fête, jointe en annexe 3 ;
- la convention n°2015-AGRI-129 avec la Ville de Caen, jointe en annexe 4 ;
- les conventions attributives d'aide, selon le modèle joint en annexe 6, avec chacun des bénéficiaires listés en annexe 5 ;
- la convention n°2015-AGRI-135 avec le GRAB, jointe en annexe 10 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29846-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-744

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission et Emploi agricole - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 12 781 000 €, votée et modifiée en 2015, un montant de 96 723 € au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, la rémunération et la protection sociale de stagiaires qui engageront un contrat de parrainage en 2016, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, pour un montant total de 60 000 €, réparti comme suit :
 - 52 000 € pour la part liée à la rémunération directe des stagiaires de Basse-Normandie ;
 - 6 000 € pour les charges sociales des stagiaires issus des départements du Calvados et de la Manche, par l'intermédiaire de la MSA des Côtes normandes ;
 - 2 000 € pour les charges sociales des stagiaires issus du département de l'Orne, par l'intermédiaire de la MSA de la Mayenne ;
- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail
 - des 6 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 8 570 heures et un montant indicatif de 40 019,29 € ;
 - de stagiaires d'un futur contrat de parrainage en début d'année 2016, conformément à l'annexe 2 jointe, pour une durée totale de 9 100 heures et un montant indicatif de 44 490,60 € ;
- d'accepter les contrats de transmission présentés en annexe 3 jointe, ces dossiers faisant l'objet d'une convention avec la Région Basse-Normandie ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - 8 aides au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole », pour un montant total de 14 223 € à 7 propriétaires, sous la forme de subventions forfaitaires, conformément à la liste présentée en annexe 4 jointe, au titre des aides liées aux contrats de transmission (6 aides à la location des terres, 1 aide à la location des bâtiments d'exploitation, 1 aide à la location de la maison d'habitation) ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire) ;
 - 22 500 € au groupement d'employeurs agricoles du Calvados, au titre de l'aide au démarrage des groupements d'employeurs agricoles, pour la période 2016-2018 ;
- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aides présentés dans cette annexe 4 jointe (aides liées à des contrats de transmission) ;
- d'approuver le lancement de l'appel à projets 2016 pour l'installation et la transmission agricole, joint en annexe 5 ;
- d'autoriser le Président à signer la convention 2015-AGR-117 avec le groupement d'employeurs agricoles du Calvados, jointe en annexe 6, et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-745

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission et Emploi agricole - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 11 463 000 €, votée en 2015, un montant de 70 400 € pour l'opération «P040O007 - Installation-transmission et emploi agricole» ;
- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O007 - Installation-transmission et emploi agricole», les subventions suivantes :
 - 17 000 € à la SAFER de Basse-Normandie, pour une opération de portage foncier sur le secteur de Lingreville, concernant une surface de 3,288 ha, avec une durée de portage de 5 ans maximum ;
 - 53 400 € à la SAFER de Basse-Normandie, pour une opération de portage foncier sur le secteur de La Bazoque-Balleroy, concernant une surface de 80,91 ha, avec une durée de portage de 2 ans maximum.

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office des subventions.

- de prévoir les modalités de gestion, de paiement et de reversement figurant dans les 2 conventions SAFER jointes en annexes au présent rapport, dont les principales sont exposées ci-après :
 - l'aide sera versée à la SAFER après fourniture par cette dernière d'un justificatif annuel détaillé des frais (éventuellement prévisionnels) liés au portage foncier ;
 - la subvention ne pourra être versée que sous réserve d'une décision identique de la Région et de la SAFER de Basse-Normandie sur le choix des candidats à l'installation auxquels les terres seront rétrocédées ;
 - les montants éventuellement trop-versés par la Région, annuellement, du fait d'une rétrocession anticipée, devront être remboursés à la Région ;
- d'approuver la rétrocession des terres, objets des opérations de portage foncier, comme suit :
 - pour le projet situé dans le secteur de Lingreville, les candidats désignés par la Région sont l'association Biopousses, M. Villedieu et Mme Le Calvé, et M. Champin et Mme Briand ;
 - pour le projet situé à La Bazoque et Balleroy, le candidat désigné par la Région est M. Farcy ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions de portage foncier 2015-AGRI-118 et 2015-AGRI-119 avec la SAFER de Basse-Normandie, pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs, figurant en annexes 1 et 2 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-746

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Connaissance et conseil - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider l'appel à candidatures 2016 portant sur l'agrément régional des organismes conseils présenté en annexe 1,
- d'approuver le transfert de la subvention de 770, 82 € attribuée à l' EARL DU PAVEMENT lors de la Commission permanente du 26/09/2014 (délibération n° CP-14-09-474) au GAEC DU PAVEMENT;
- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 12 781 000 €, votée en 2015, un montant de 20 087, 40 €, pour l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil» ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil», les subventions suivantes :
 - 20 087,40 € à divers bénéficiaires pour les dossiers de chèque conseil agricole présentés en annexe 2 jointe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :
 - le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées ;
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 5 à la convention N° 2011-AGRI-33 avec le CER France de l'Orne, joint en annexe 3 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30027-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-747

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Mise en œuvre de la gestion opérationnelle du programme de développement rural FEADER 2015-2020 - conventions de paiement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les conventions relatives à la gestion en paiement associé du type d'opérations 4.1.1 dans le cadre du Programme de Développement Rural de Basse-Normandie, avec l'Agence de Services et de Paiement, la Région et chaque Agence de l'Eau (Agence de l'Eau Seine Normandie et Agence de l'Eau Loire Bretagne) jointes en annexes 1 et 2 ;
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de la Région Basse-Normandie et de leur cofinancement par le FEADER HSIGC pour la programmation 2015-2020 jointe en annexe 3 ;
- d'autoriser le Président à finaliser et à signer les conventions jointes en annexes 1 et 2 ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;
- d'autoriser le Président à finaliser et à signer l'avenant à la convention cadre jointe en annexe 3 ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29807-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-748

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - FCT</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P040O003 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 12 781 000 €, votée en 2015, un montant de 105 000 €, pour l'opération «P040O003 – Filière équine ».

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région :

- une subvention de 25 000 € à la Société Hippique Percheronne de France sur la base d'une dépense éligible de 60 000 € TTC pour la mise en œuvre du projet de centre de valorisation du cheval percheron,
- une subvention de 30 000 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie sur la base d'une dépense éligible de 54 253 € TTC pour l'organisation de la 6^{ème} édition de son colloque technique,
- une subvention de 10 000 € au Comité Régional d'Equitation de Normandie sur la base d'une dépense éligible de 39 130 € TTC pour sa présence au salon du cheval de Villepinte, édition 2015,
- une subvention complémentaire de 40 000 € au Pôle Hippolia pour la réalisation de son programme d'actions 2015, portant ainsi le montant total de la subvention à 120 000 € sur la base d'une dépense éligible de 454 300 €HT ;

- d'approuver l'appel à projets en faveur du développement économique de la filière équine, joint en annexe 4,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2015-AGRI-131 avec la Société Hippique Percheronne de France, jointe en annexe 1,
- la convention 2015-AGRI-132 avec le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, jointe en annexe 2,
- la convention 2015-AGRI-133 avec le Comité Régional d'Equitation de Normandie, jointe en annexe 3,
- l'avenant n°1 à la convention 2015-AGRI-56 signée entre le Pôle Hippolia et la Région, joint en annexe 5,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-749

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - INVT</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, à divers bénéficiaires, dans le cadre du 1er appel à projets, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 130 111,83 € sur l'enveloppe totale de 160 000 € qui a été attribuée à l'ASP sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O003 – Filière équine », pour la prise en charge des dossiers du dispositif 6.04.01 « entreprises de la filière équine » du PDR ;
- d'autre part à verser sur ces dossiers les contreparties FEADER pour un montant total de 221 541,60 € (entreprises de la filière équine) en complément de la contrepartie régionale, conformément à l'annexe 1 ;
- d'approuver le modèle de convention joint en annexe 2 ;
- d'autoriser le lancement du 2^{ème} appel à projets pour le dispositif 6.04.01 du PDR «entreprises de la filière équine », joint en annexe 3 ;
- de modifier la délibération n°10-101 afin de transférer l'aide de 7 059 € accordée au GAEC du Clos Malet à l'EARL Ecurie les Plats ;
- de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-2012 avec la SCEA Hamel Stud ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30059-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-750

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser :

- le lancement du 1^{er} appel à projets 2016 pour le dispositif 04.03 du PDR «Soutien à l'amélioration de la desserte forestière», joint en annexe 1 ;
- le lancement du 1^{er} appel à projets 2016 pour le dispositif 08.06.01 du PDR «Investissements en faveur de la modernisation de la filière forêt-bois», joint en annexe 2 ;
- le lancement du 1^{er} appel à projets 2016 pour le dispositif 08.06.02 du PDR «Renouvellement de peuplements à faible valeur économique par reboisement », joint en annexe 3 ;

- d'attribuer à divers bénéficiaires, les aides figurant dans les tableaux joints en annexes 4 et 5, pour un montant total de 88 800 €, sur l'enveloppe totale de 90 000 € accordée à l'Agence de Services et de Paiement, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération « P040O004 – Filière forêt-bois » pour la prise en charge des dossiers du dispositif 08.06.01 « modernisation de la filière forêt-bois » du PDR ;

pour un montant total de 77 763.25 €, sur l'enveloppe totale de 148 000 € accordée à l'Agence de Services et de Paiement, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération « P040O004 – Filière forêt-bois » pour la prise en charge des dossiers du dispositif 08.06.02 « renouvellement des peuplements à faible valeur économique par reboisement » du PDR ;

- d'autre part à verser sur ces dossiers les contreparties FEADER pour un montant total de 151 200 € (modernisation de la filière forêt-bois) et de 132 407.55 € (renouvellement des peuplements à faible valeur économique par reboisement) en complément de la contrepartie régionale, conformément aux annexes 4 et 5 ;

- d'annuler les subventions de la Région de 5 068,59 € et du FEADER de 8 630,29 € attribuées à l'association syndicale autorisée de reboisement des landes de Montmerrei en Commission Permanente du 26 septembre 2014 (délibération n° CP 14-09-477), conformément à la décision de déchéance présentée en annexe 8 jointe ;

- d'approuver les modèles de conventions figurant en annexes 6 et 7 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30038-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-751

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filières agricoles durables - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O030 Filières agricoles durables», à divers bénéficiaires, dans le cadre de l'appel à projets N°2, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 1 227 899,95 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 3 000 000 €, attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du dispositif 4.1.1 « Investissements dans les exploitations agricoles pour une triple performance économique, sociale et environnementale » du PDR ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O030 Filières agricoles durables», au GAEC DES VARENNES, au GAEC DU ROUITOIR, à la CUMA DE L'AUVRAISSIENNE et au GAEC CV GOSSELIN, dans le cadre de l'appel à projets N°1, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 4, pour un montant total de 19 661,80 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 3 000 000 €, attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du dispositif 4.1.1 « Investissements dans les exploitations agricoles pour une triple performance économique, sociale et environnementale » du PDR ;

- d'annuler la subvention à la CUMA des POLDERS de 7250 € (2682.50 € Région Basse-Normandie / 4567.50 € FEADER) ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1 et 4 les montants de subvention de la Région pour un montant total de 1 247 561,75 € sur la dotation 2015, qui lui a été attribuée ;
- d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER d'un montant de 2132346,83 € € ;
- à verser pour l'ensemble des autres dossiers la contrepartie FEADER pour les autres co-financeurs nationaux à hauteur de 1 693 013,34 €

- d'approuver l'appel à projets N°4 « Investissements dans les exploitations agricoles pour une triple performance économique, sociale et environnementale » - type d'opérations 4.1.1 du PDR, joint en annexe 3,

- d'approuver la sélection du GAEC DES VARENNES, du GAEC DU ROUITOIR, de la CUMA DE L'AUVRAISSIENNE ainsi que l'éligibilité et la sélection du GAEC CV GOSSELIN dans le cadre des résultats de l'appel à projets N°1 du dispositif 4.1.1 et de modifier la délibération CP 15-10-627 du 16 octobre 2015 comme présenté en annexe 4,

- de transférer la subvention de 1 579,58 € attribuée à l'EARL DE LA PREVERIE par la délibération n°14-09-475 de la Commission Permanente du 26 septembre 2014, au GAEC DE LA PREVERIE ;

- de transférer la subvention de 8 520 € (4 260 € Région / 4 260 € FEADER) attribuée à Monsieur HUBERT PIGNON par la délibération n° 11-940 de la Commission Permanente du 16 décembre 2011, à l'EARL DE ST MARTIN ;

- d'annuler l'attribution d'aide à la CUMA des POLDERS de 7 250 € (2 682,50 € Région Basse-Normandie / 4 567,50 € FEADER) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions attributives d'aide avec chacun des bénéficiaires listés en annexes 1 et 4 jointes, selon modèle type joint en annexe 2 ;
- l'avenant n°1 de la convention n° 2014-AGRI-122 avec le GAEC DE LA PREVERIE, présenté en annexe 5 jointe ;
- l'avenant n°1 de la convention du dossier N°121.11.D050.000484 avec l'EARL DE ST MARTIN en annexe 6 jointe ;

- l'avenant n°1 de la convention du dossier N°TBNO040114CR0250054 avec la CUMA DES POLDERS en annexe 7 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29778-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-752

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P0400011 Transformation des produits agricoles et de la mer », à divers bénéficiaires, dans le cadre du 1^{er} appel à projets, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 663 392,46 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 900 000 €, attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du dispositif 4.2.2 « Investissements physiques en transformation-commercialisation dans les entreprises agroalimentaires » du PDR ;

- d'approuver l'appel à projets N°3, lancé en 2016 «Investissements pour la transformation/commercialisation à la ferme» - dispositif 4.2.1 du PDR, joint en annexe 3,

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1 les montants de subvention de la Région pour un montant total de 663 392,46 € sur la dotation 2015 qui lui a été attribuée ;
- d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER d'un montant de 1 129 560,03 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions attributives d'aide avec chacun des bénéficiaires listés en annexe 1 jointe, selon modèle type joint en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29837-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-753

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le lancement de l'appel à projets 2016 pour le «Soutien aux manifestations et aux animations locales de terroir agricoles et du secteur ressources marines» joint en annexe 1 ;

- d'affecter sur l'AE «P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 1 720 000 €, votée en 2015, un montant de **600,00 €** au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche», **600,00 €** pour l'adhésion de la Région en tant qu'institutionnel au pôle de compétitivité AQUIMER ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°2 de la convention 2014 PCM 40 avec l'ARDECOM joint en annexe 2 ;
- la convention avec le pôle de compétitivité AQUIMER jointe en annexe 3 ;
- l'adhésion au pôle de compétitivité AQUIMER ;
- la convention n°2015 PCM 74 avec l'organisme de conseil CERFRANCE CALVADOS jointe en annexe 4 ;
- la convention n°2015 PCM 75 avec l'organisme de conseil CERFRANCE MANCHE jointe en annexe 5 ;
- la convention n°2015 PCM 76 avec l'organisme de conseil INSTITUT MARITIME DE PREVENTION jointe en annexe 6 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-27908-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-754

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Pêche - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 2 427 000 €, votée en 2015, un montant de **53 007,43 €** au titre de l'opération « P240O002 -filrière pêche ».

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes, au titre de l'opération « P240O002 -filrière pêche » :

- **34 536,25 €** aux deux bénéficiaires au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 9 avril 2015, les subventions étant indiquées dans l'annexe 1 ;
- **18 471,18 €** à un bénéficiaire au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 9 avril 2015, la subvention étant indiquée dans l'annexe 1 ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-PCM-70 avec l'armement « VIKING » - ex NINJA II représentée par Monsieur MORTIER Yann pour l'acquisition de son navire d'occasion « VIKING », jointe en annexe 2 ;
- la convention n° 2015-PCM-71 avec l'armement « L'ANSYLYE » représentée par Monsieur PASSILLY Gabriel pour l'acquisition de son navire d'occasion « L'ANSYLYE », jointe en annexe 3 ;
- la convention n° 2015-PCM-77 avec Monsieur REGNIER Frédéric pour la modernisation de son navire « SOLITAIRE I », jointe en annexe 4 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29690-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-755

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Cultures Marines - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 2 427 000 €, votée en 2015, un montant de 3 129,76 € au titre de l'opération « P240O003 Filière Cultures Marines » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, la subvention d'un montant total de **3 129,76 €** au bénéficiaire figurant en annexe 1, pour des investissements productifs en aquaculture, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 17 884,37 € HT

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois (six mois pour les dossiers multipartenaires) à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer la convention n° 2015-PCM-72 avec **la SARL JELLYFISH CONCEPT** pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29678-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-756

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et recherche - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 1 720 000 €, votée en 2015, un montant de **26 354,93 €** au titre de l'opération « P240O001 Etudes et recherche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région au titre de l'opération « P240O001 – Etudes et recherche » **26 354,93 €** à l'**ESITC** pour la réalisation du projet « Valorisation du gâteau de filtration des algues marines en matériaux de construction » sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 53 360,00 € TTC.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois (six mois pour les dossiers multipartenaires) à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- L'avenant n°1 à la convention n°2015-PCM-26 avec le *CRC Normandie/Mer du Nord*, Normandie Fraicheur Mer, la Chambre d'Agriculture de la Manche, le SITA OUEST pour la réalisation du projet VALMOCO joint en annexe 1,
- la convention n°2015-PCM-73 avec l'ESITC pour la réalisation du programme : « Valorisation du gâteau de filtration des algues marines en matériaux de construction » jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 25 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29773-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-757

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : Service Public Régional de l'Orientation - partenariat Branches Professionnelles</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « PO53 – coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 785 500 €, votée en 2015, un montant de 452 003,50 € dont :

- 213 698,19 € au titre de l'opération P053O001 – « Cité des Métiers »,
- 40 000,00 € au titre de l'opération P053O003 – « Outils de pilotage et d'animation du CPRDFP »,
- 195 305,31 € au titre de l'opération P053O004 – «Partenariats Branches Professionnelles »,
- 3 000,00 € au titre de l'opération P053O010 – « Carte des formations » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, un montant total de 65 500,00 € pour les subventions suivantes :

- 22 500,00 € au titre de l'opération P053O001 – « Cité des Métiers » dont :

- . 5 100,00 € à l'Association Cité des Métiers de l'Orne pour la « Cité des Métiers vous rencontre » organisée à L'Aigle en mars 2016 et pour le forum Transport et Logistique organisé à Alençon en décembre 2015 (annexe 4),
- . 2 400,00 € à l'Association l'Etape pour l'organisation du concours « imaginons l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes 2015-2016 » (annexe 5),
- . 15 000,00 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise pour l'expérimentation SPRO/GPECT (annexe 6),

- 40 000,00 € à l'ONISEP au titre de l'opération P053O003 – « Outils de pilotage et d'animation du CPRDFP » pour le plan d'action 2015 de la convention cadre ONISEP-Région (annexe 10),

- 3 000,00 € à l'association Campus des Métiers et des Qualifications « Propulsions, Matériaux et Systèmes Embarqués » au titre de l'opération P053O010 – « Carte des formations » pour la création d'outils de communication (annexe 11) ;

• d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant de 386 503,50 € sur le chapitre 931 du budget de la Région les subventions suivantes :

- 191 198,19 € aux Branches Professionnelles au titre de l'opération P053O001 - « Cité des Métiers » conformément à l'annexe 8 pour les partenariats information orientation Cité Régionale des Métiers,

- 195 305,31 € aux Branches Professionnelles au titre de l'opération P053O004 – « Partenariat Branches Professionnelles » conformément aux annexes 7 et 9 pour les partenariats « Prospective Métiers Qualifications et compétences » et « Accompagnement des territoires et des personnes » ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* Subventions accordées à l'Association Cité des Métiers de l'Orne, à l'Association l'Etape et à l'association Campus des Métiers et des Qualifications « Propulsions, matériaux et systèmes embarqués » :

- la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention.

* Subventions accordées à la MEFAC et à l'ONISEP :

- un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,

- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs.

* Subventions accordées aux Branches Professionnelles :

- un premier versement de 40 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,

- un deuxième versement de 30 % de la subvention sera versé sur présentation d'un bilan intermédiaire,
- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs.

- d'accepter les candidatures de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin (MEF), de l'Association « Cité des Métiers de l'Orne » et de la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi du Calvados (MIFE) pour qu'ils puissent rejoindre la démarche SPRO (annexes 1, 2 et 3) ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour :

- le dossier présenté au titre de l'opération P053O001 – «Cité des Métiers» pour concours « imaginons l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes 2015-2016 »,

- pour le dossier présenté au titre de l'opération P053O003 – «Outil de pilotage et d'animation du CPRDFP » pour le plan d'action 2015 de la convention cadre ONISEP-Région ;

- d'autoriser le Président à signer les conventions jointes en annexes 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 ainsi que tous les actes utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29388-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-758

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Accompagner et équiper les apprentis</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

Au titre de 2015 :

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis » de 4 129 500 €, votée en 2015, un montant total de 67 867,62 € ventilé comme suit :

- 45 377,62 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », ces aides étant forfaitaires et réparties conformément à l'annexe jointe n°1,
- 18 990 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté »,
- 3 500 € au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, pour un montant total de 67 867,62 €, les subventions suivantes :

- 45 377,62 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », ces aides étant forfaitaires et réparties conformément à l'annexe jointe n° 1,

- 11 880 € à l'association de gestion du 3IFA au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 1 260 € au GRETA DE LA MANCHE au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 2 400 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Centre et Sud Manche pour le Groupe FIM au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 3 450 € à l'EPLEFPA de la Baie du Mont-Saint-Michel au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 1 000 € à l'UNEC Normandie pour l'organisation du Show Spectacle de coiffure CULTUR'HAIR : « Made in Normandie » au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable », cette aide étant forfaitaire,

- 2 500 € pour les aides au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable » à l'entreprise « Flyin'chefs » pour l'organisation des sélections régionales des 44^{èmes} Olympiades dans le métier « cuisine » au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable », cette aide étant forfaitaire ;

- d'annuler l'aide forfaitaire de 1 000 € attribuée par la délibération n° CP-15-09-534 à l'Union Artistique Syndicale des Coiffeurs de l'Orne au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable » ;

- de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement pour les aides versées au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », pour les aides au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » et pour les aides au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable » : 100 % de l'aide sera versée à la réception de la copie exécutoire de la délibération ;

Au titre de 2016 :

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant total de 316 147,57 € sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 50 587,57 € à l'association ALFAH pour la prévention des ruptures, au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant proportionnelle,

- 149 090,00 € à l'association ALFAH au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant proportionnelle,

- 100 000 € à la CCIR au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis », cette aide étant proportionnelle,

- 16 470 € au GIP FCIP de l'Académie de Caen au titre de l'opération « P050O007 – Qualité, expérimentation et développement durable », cette aide étant proportionnelle ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- 60 % à la notification des conventions,

- le solde au vu des bilans ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexes 2, 3, 5 et 7,

- les avenants joints en annexes 4 et 6,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29933-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-759

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le fonctionnement des CFA (P051)
Titre	<i>Accompagner le fonctionnement des CFA</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant total de 27 477 600,00 € sur le chapitre 931 du budget de la Région, une première avance pour le fonctionnement des CFA répartie conformément à l'annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, au titre de l'opération « P051O001 – Aide au fonctionnement des CFA » : 50 % de l'avance sera versé en janvier 2016 et 50% en avril 2016 à la réception de la copie exécutoire de la délibération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29979-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-760

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Verser les indemnités compensatrices à la formation des apprentis (P055)
Titre	<i>Indemnités aux employeurs d'apprentis</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération « P055O001 – Indemniser les employeurs d'apprentis », les subventions suivantes :

- 10 200 € répartis conformément à l'annexe 1, au titre de l'attribution du Label Qualité Région Apprentissage dans le cadre des indemnités compensatrices aux employeurs d'apprentis de moins de 11 salariés,

- 4 400 € répartis conformément à l'annexe 2, au titre de l'aide à la formation des Maîtres d'Apprentissage des indemnités compensatrices aux employeurs d'apprentis ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29520-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-761

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des contrats aidés, des emplois-tremplins et des emplois d'avenir</i> <i>Plateforme Nouveaux Services</i> <i>BP REA Maraîchage bio</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter, sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 872 500 € votée pour 2015, un montant total de 38 816,20 €, au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes, pour un montant total de 38 816,20 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir », ces aides étant proportionnelles, et réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n 1 ;

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant total de 141 580 €, sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 100 000 € à AFPA TRANSITIONS, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 30,12 %,

- 41 580 € au CFPPA de Coutances, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 100 % ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- . Subvention accordée à AFPA TRANSITIONS : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- . Subvention accordée au CFPPA de Coutances : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- . Dans le cas où la subvention est proportionnelle : si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- . Subvention au titre du dispositif Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir, par dérogation au règlement des subventions régionales, la totalité de l'aide sera versée à réception des pièces justificatives de la dépense ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe jointe n° 3, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexes 2 et 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29640-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-762

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Programme de Formation Générale Orientation de publics spécifiques Dispositif Réussir</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 66 758 768 € votée pour 2015 un montant total de 1 400 € au titre de l'opération P164O007 « Validation des Acquis de l'Expérience » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 1 400 € au titre de l'opération P164O007 « Validation des Acquis de l'Expérience », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 100 %, conformément à l'annexe 8 ;

- d'attribuer le chapitre 931 du budget de la Région, en prévision de l'exercice 2016, un montant total de subventions de 527 500 € réparti comme suit :

- à la Direction Régionale de l'AFPA, un montant total de 122 500 € au titre de l'opération P164O008 « SIEG - Réussir », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 100 %,

- au CNAM, un montant total de 405 000 € au titre de l'opération P164O004 « Programme de Formation Générale », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 100 % ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- . Subvention accordée aux plateaux techniques de l'AFPA : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- . Subvention accordée au CNAM : en dérogation au Règlement Régional des Subventions, de prévoir : un premier versement de 40 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 30 % pourra être versé à réception de justificatifs financiers, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- . Subvention accordée au dispositif VAE : la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention,

- . Dans le cas où la subvention est proportionnelle : si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément à l'annexe n° 9 ci-jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29501-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-763

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>Réseau d'accueil Animation et professionnalisation FSE 2014-2020 - Actions innovantes</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 4 441 132 € votée pour 2015 un montant total de 133 619,17 € réparti ainsi :

- 111 695,43 € au titre de l'opération « P163O007 FSE Innovation orientation FTLV »,
- 21 923,74 € au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils » ;

• d'attribuer sur le chapitre 936 du Budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 111 695,43 € au titre de l'opération « P163O007 FSE Innovation orientation FTLV », les financements étant proportionnels et répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 6 ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget 2015 de la Région, les subventions suivantes pour un montant total de 21 923,74 €, réparti ainsi :

- 12 539,88 € au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils », à l'association ALFAH pour son programme d'animation, le financement étant proportionnel, et pour un taux d'intervention de 17 % ;

- 9 383,86 € au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils », à l'association ALFAH pour son programme de professionnalisation, le financement étant proportionnel, et pour un taux d'intervention de 33,33 % ;

• d'attribuer en prévision de l'exercice 2016, pour un montant total de 1 259 784 € sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 201 584 € au titre de l'opération « P163O004 Réseau d'accueil », les financements étant forfaitaires et répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1,

- 27 000 € au titre de l'opération « P163O004 Réseau d'accueil », à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Caen ; le financement étant forfaitaire,

- 31 200 € au titre de l'opération « P163O004 Réseau d'accueil », à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin ; le financement étant forfaitaire ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour les montants attribués ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

. Subvention accordée à la MEFAC et à la MEF du Cotentin : la totalité de la subvention sera versée à la notification de la convention,

. Subvention accordée aux Missions Locales et à l'ARML selon l'annexe n°1 : la totalité de la subvention sera versée à la notification de la convention,

. Subvention accordée à l'association ALFAH - Animation : la totalité de la subvention sera versée à la notification de la convention,

. Subvention accordée à l'association ALFAH – Professionnalisation : la totalité de la subvention sera versée à la notification de la convention,

. Subventions FSE accordées à la Chambre régionale d'agriculture de Normandie et au CFA IRSAP : en dérogation au Règlement Régional des Subventions, de prévoir un premier versement de 40% de la subvention sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 40% pourra être versé à réception de justificatifs financiers, et le

solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ; si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation du FSE sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions-types de financement relatives au programme réseau d'accueil et autres dispositifs, jointes en annexe n° 2, 3, 4 et 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29485-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-764

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Formation des détenus - Imprimerie Formation de référent numérique en entreprise FSE : modification de l'opération Qualif 2014-2016 FSE - régularisations FSE 2007-2013</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 8 847 570 € votée pour 2015 un montant total de 44 263,80 €, au titre de l'opération P162O004 « Qualif » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération P162O004 « Qualif », une subvention à l'AIFCC, pour un montant de 44 263,80 € cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 100 % ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, en prévision de l'exercice 2016, une subvention de 44 000 € à l'ARTEC, au titre de l'opération P162O004 « Qualif », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 74,61 % ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes N°1, 2 et 4, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- . Subvention accordée à l'ARTEC : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- . Subvention accordée à l'AIFCC : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'approuver :

- la modification de la programmation de l'intervention du FSE 2014-2020 sur le programme Qualif' 2014-2016, conformément à l'annexe 6,

- le réajustement de l'intervention du FSE 2007-2013 sur les opérations cofinancées, conformément à l'annexe 7 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexes 3 et 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29527-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-765

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif Programme Individuel Une Formation, Un Emploi</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 8 847 570 € votée pour 2015, un montant total de 17 318,35 € ventilé comme suit :

- 17 318,35 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel » ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 8 847 570 € votée pour 2015 un montant total de 397 790,10 € ventilé comme suit :

- 62 549,30 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel »,
- 335 240,80 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, pour un montant total de 397 790,10 €, les subventions suivantes :

- 62 549,30 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel », opérations individuelles, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1,

- 335 240,80 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n°7 ;

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant total de 283 877,62 €, sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 19 280 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel », opérations individuelles, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1,

- 69 498,80 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 6,

- 195 098,82 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 7 ;

- de modifier, au titre de Une Formation Un Emploi, la délibération n° CP 15–10-639 de la Commission Permanente du 16 octobre 2015, conformément aux annexes n° 9 et n° 10 jointes ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de déroger, pour les subventions versées au titre du dispositif « Une formation, un emploi » au titre de l'exercice 2015, aux modalités prévues par la convention-type du dispositif :

- un premier versement de 60% de la subvention sera versé à la notification de la convention,

- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Une formation, un emploi », au titre de l'exercice 2016, les modalités de paiement suivantes, dérogoires au Règlement régional des subventions pour les conventions supérieures à 150 000 € :
 - un premier versement de 60% de la subvention sera versé à la réception des fiches des stagiaires entrés en formation,
 - le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Qualif – programme individuel » les modalités de paiement suivantes, dérogoires au Règlement des subventions régionales :
 - un premier versement de 50% de la subvention sera versé à la réception de l'attestation d'entrée en formation,
 - le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes n° 2, 3, 5, 8 et 10, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;
- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention-type du dispositif « Une formation, un emploi », approuvée par la délibération n° CP 15-02-105 de la Commission permanente du Conseil Régional du 27 février 2015,
 - a convention-type du dispositif « Qualif programme Individuel », approuvée par la délibération n° AP 14-FP-05-02-1 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 20 février 2014,
 - la convention jointe en annexe n°11,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29529-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-766

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Marchés publics de formation professionnelle</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter, conformément à l'annexe 1 :

- sur l'autorisation d'engagement « P162 Former pour qualifier – diplômé les demandeurs d'emploi » de 8 847 570 € votée pour 2015, un montant total de 301 083 €, ventilé comme suit :

- . 169 940 € au titre de l'opération « P162O004 Qualif »,
- . 131 143 € au titre de l'opération « P162O005 Une formation, un emploi » ;

- sur l'autorisation d'engagement « P164 Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 66 758 768 € votée pour 2015, un montant total de 18 000 €, au titre de l'opération « P164O002 Esp'OIR » ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément à l'annexe n° 2 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29618-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-767

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Sécuriser les parcours (P165)
Titre	<i>Sécuriser les parcours Autres Services AFPA Rémunération des stagiaires de l'ADAPT</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, en prévision de l'exercice 2016, une subvention de 1 710 000 € à la Direction régionale de l'AFPA de Basse-Normandie, au titre de l'opération « P165O001 – Autres services AFPA », pour les services associés à la formation professionnelle des stagiaires, cette aide étant proportionnelle et basée sur un taux d'intervention de 67,06 % ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

. Subvention accordée à la Direction Régionale de l'AFPA : un premier versement de 40 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 30% pourra être versé à réception de justificatifs financiers et à réception de justificatifs des réalisations physiques, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ; si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément aux annexes n° 2 et n° 3 ci-jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'AFPA, la convention jointe en annexe n° 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29569-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-768

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation des Emplois Tremplins</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 619 000 € votée pour 2015, un montant total de 5 000 € ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 619 000 € votée pour 2015 un montant total de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 20 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », réparti conformément à l'annexe n° 1 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- au titre de l'accompagnement des emplois-tremplins, le versement se fera à la notification de la convention ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention type jointe en annexe n° 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-29636-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-783

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif Programme Individuel Une Formation, Un Emploi</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser, dans l'attente de la validation rétroactive par la première réunion de la Commission Permanente de la Région Normandie, la continuité des décisions techniques d'approbation ou de rejet des dossiers de demande de formation, dans le respect des Règlements d'intervention suivants : Règlement "Qualif programme individuel" approuvé lors de la réunion de l'Assemblée Plénière du 20 février 2014, Règlement "Une formation, un emploi" approuvé lors de la réunion de l'Assemblée Plénière des 12 et 13 décembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30818-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-769

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Opérations collectives export</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 3 771 543,61 € votée en 2015 un montant de 31 899 € au titre de l'opération P301O008 Partenariats/actions,;
- d'affecter sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 1 980 000 € votée en 2015, un montant de 51 816 € au titre de l'opération P300O006 OPERATIONS EXPORT ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - 33 816 € au maximum en faveur de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE REGIONALE BASSE NORMANDIE au titre des opérations collectives export, pour l'opération ENVOL EXPORT 2016 ;
 - 18 000 € au maximum en faveur de l'ARIA NORMANDIE au titre des opérations collectives export pour la mission MIDEST MAROC 2015,
 - 31 899 € au maximum en faveur de la NAE au titre des opérations collectives export pour la mission EUROSATORY 2016,
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions suivantes :
 - . Les conventions avec l'ARIA, et NAE selon le modèle approuvé par délibération n°12 153 du Conseil Régional en date des 20 et 21 décembre 2012,
 - . la convention avec la CCIR Envol Export présentée en annexe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30169-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-770

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 41 283 887,06 € votée en 2015, les montants suivants :
 - . 104 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
 - . 1 484 500 € au titre de l'opération P300O001 ARE, dont 70 000 € au titre de la bonification éco conditionnalité des aides régionales ;
- d'affecter sur l'AP « P350 – Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 555 000 € votée en 2015, un montant de 263 000 € au titre de l'opération P350O001 Aides aux entreprises touristiques,
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région les montants suivants :
 - . des subventions pour un montant total de 104 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,
 - . des prêts à taux zéro pour un montant total de 1 677 500 €, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2 ;
 - . une subvention pour un montant total de 70 000 € au titre de la bonification éco conditionnalité des aides régionales conformément à l'annexe 3 ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 en prévision de l'exercice 2016 des prêts à taux zéro pour un montant total de 3 510 000 €, au titre de l'ARE. Les dossiers concernés sont SOPHIE H & Co, Immobilière de Normandie, Maîtres Laitiers du Cotentin et Howmet, conformément à l'annexe 2 ;
- de conditionner le versement de l'ARE en faveur GMG Saumon de France, à l'engagement de ce dernier à rembourser l'intégralité du montant restant dû relatif au prêt exceptionnel ACML accordée par délibération n° 10-143 du 5 mars 2010 ;
- de modifier l'échéancier de l'ARE de 200 000 € accordée à la SA BS2I à Honfleur par délibération n°11-67 du 28 janvier 2011 de la manière suivante,
Echéances et montants de remboursements des titres restants à émettre :
01-05-2017 : 41 000 €
01-05-2018 : 41 000 €
- de modifier l'échéancier de l'ACML (prêt) de 350 000 € accordée à la SA ESSENCES FINES à Honfleur par délibération n°10-750 du 19 novembre 2010 de la manière suivante,
Echéances et montants de remboursements des titres restants à émettre :
01-11-2016 : 81 500 €
01-11-2017 : 81 500 €
01-11-2018 : 81 500 €
01-11-2018 : 81 500 €
Et de procéder à l'annulation totale du titre de recettes n° 1752-2015 d'un montant de 60 000 € émis à l'encontre de la SA ESSENCES FINES à Honfleur.
- de modifier l'échéancier de remboursement du prêt de 120 000 € accordée au Syndicat mixte du CIRIAM par délibération n° 12- 554 du 21 septembre 2012. Conformément à l'avenant à la convention présenté en annexe 5, les échéances sont les suivantes :
 - 1^{er} décembre 2015 , 1^{ère} échéance de 65 000 €,
 - 1^{er} octobre 2017, 2^{ème} échéance de 55 000 €.
- de vous prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 4 ;
- de prendre acte que dans la délibération n° CP 15-09-545 du 25 septembre 2015, la correction suivante doit être apportée : La FRTP de Normandie devra présenter un bilan de l'opération avant le 31 mars 2017, (au lieu du 31 mars 2016) à défaut le remboursement de la subvention pourra être exigé ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions et avenants et tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30203-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-771

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>FEDER - MIRIADE : Fast Forward Normandie (FFWD)</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE «P301 - Accompagner les stratégies territoire » de 5 850 000 € votée en 2015 un montant de 86 800 €, au titre de l'opération P301O010 Redynamisation Economique des Territoires ;
- d'attribuer sur le chapitre 936 à la Mission Régionale de l'Innovation et Action de Développement Economique (MIRIADE), une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 86 800 €, sur une base éligible de 217 001 € TTC avec un taux d'intervention de 40 % pour le lancement du programme d'accélération d'entreprises, FAST FOWARD NORMANDIE pour la promotion 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et la convention utile à la mise en œuvre de cette décision ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-27942-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-772

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>LINTERCOM Pays d'auge</i> <i>Normandie Welcome : Partenariat régional sur les actions à l'international</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 6 000 000 € votée en 2015 un montant de 200 000 € au titre de l'opération P301O010 « Redynamisation économique des territoires » ;
- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 3 771 543,61 € votée en 2015 un montant de 5 000 € au titre de l'opération P301O001 « Attractivité et Promotion Economique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, un montant maximum de 200 000 € à LINTERCOM de Lisieux, future pépinière d'entreprises ayant un rayonnement sur l'ensemble du Pays d'Auge ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, un montant maximum de 5 000 € correspondant au partenariat de la Région au titre de l'année 2016, au profit de l'association, loi 1901, Normandie Welcome ;
- de prévoir les conditions de versement de la subvention et les clauses particulières de reversement suivantes :
 - le versement de cette subvention interviendra en une fois sur présentation de la délibération exécutoire et sur demande de versement mentionnant l'engagement de Normandie Welcome à remettre un rapport global d'activité pour l'exercice 2016 ainsi qu'un rapport détaillé sur l'activité « Partenariat », avant fin février 2017 ;
 - à défaut de production de production des ces éléments dans les délais, la Région se réserve le droit de demander le reversement de l'intégralité de la subvention ;
- de valider l'utilisation de la ligne P301O010 frais divers au titre de la redynamisation économique des territoires à hauteur de 2 500 € afin de contribuer à l'étude d'opportunité concernant un projet de légumerie sur Falaise.
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit.
- d'autoriser le Président à signer la convention avec LINTERCOM jointe en annexe et tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-773

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>FEDER - Accompagnement à la création d'entreprises par la SCOPARL CRESCENDO</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P301- Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 5 850 000 € votée en 2015 un montant de 73 598 €, au titre de l'opération P301O009 Plan d'action création/reprise/transmission d'entreprise,
- d'attribuer à la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) CRESCENDO sur le chapitre 936
- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 73 598 €, sur une base éligible de 272 196,01 € HT avec un taux d'intervention de 25,94 % pour son plan d'actions d'accompagnement à la création d'entreprises pour l'année 2015,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30130-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-774

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Renforcer la structure financière des entreprises (P303)
Titre	<i>Participation de la Région dans le nouveau fonds d'investissement de NCI : ' Reprendre et développer 4 '</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président de Région à souscrire 100 000 parts d'une valeur nominale

de 100 €, soit pour un montant total de 10 000 000 €, au Fonds Professionnel de Capital Investissement « Reprendre et Développer 4 » géré par la SAS Normandie Capital Investissement ;

- de verser cette somme en fonction des appels de fonds du gestionnaire au fur et à mesure des investissements et dans la limite du montant maximal de la prise de participation approuvée ;
- d'autoriser le Président de Région à signer le règlement du fonds, le bulletin de souscription ainsi que les actes afférents.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.

Identifiant : 014-231400011-20151120-29969-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-775

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS / rendre l'action Région pour l'ESS plus lisible</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 906 660 €, votée en 2015, **7 400 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS »,

- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 412 000 €, votée en 2015, **65 000 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, une subvention forfaitaire de **2 400 €** à l'ARDES (Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire) Basse-Normandie pour l'organisation de la rencontre normande « La coopération dans tous ses états » à Honfleur le 3 décembre 2015 ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au 20 novembre 2015 et une fin au 31 décembre 2015 ;

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- d'autoriser le versement des 2 400 € sur demande expresse, présentation d'un relevé d'identité bancaire et de la délibération exécutoire,

- en 2016, au plus tard le 31 mars, le bénéficiaire transmettra un bilan de l'opération et le plan de financement définitif de l'opération, à défaut, le remboursement de la subvention sera exigé ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention maximale de **5 000 €** à l'Association Pays d'Auge Ressourcerie pour la mise en activité du projet « ressource » avec l'appui du dispositif « fonds de confiance » géré par France Active ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes:

- acompte sur demande du bénéficiaire, sur délibération exécutoire, à hauteur de 75% de la subvention, soit 3 750 €, et sur présentation de la notification de la subvention dans le cadre du dispositif « fonds de confiance » et des autres subventions publiques et/ou toute pièce de valeur probante équivalente, en réponse à d'autres demandes de financement, d'un relevé d'identité bancaire, et de la délibération exécutoire,

- solde en 2016, sur demande du bénéficiaire au plus tard le 30 novembre, sur présentation d'un bilan de l'opération et du plan de financement définitif de l'opération et de la délibération exécutoire ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- de modifier par voie d'avenant (cf.annexe 2) les caractéristiques de la subvention maximale de **50 000 €** pour l'action 2015 de l'ARDES (Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire) en Basse-Normandie, votée par délibération n°14-12-725 de la Commission Permanente du 19 décembre 2014, de la façon suivante : le plafonnement de la subvention Région est fixé à 27% des ressources du budget annuel 2015 de l'ARDES ;

• d'attribuer sur le chapitre 939, en prévision de l'exercice 2016, de la Région une subvention maximale de **50 000 €** à l'ARDES (Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire), plafonnée à 25 % des ressources du budget annuel 2016, pour son action 2016, au titre du soutien de la Région à la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire, conformément au projet de convention, en annexe 3 ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

- acompte début 2016 sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur de 40 %, soit 20 000 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,

- un versement intermédiaire à partir de juin 2016 sur demande du bénéficiaire, à hauteur de 35 %, soit 17 500 €,

- solde en 2016, au plus tard le 30 novembre, sur demande du bénéficiaire, sur présentation d'un rapport d'activité et du budget 2016 actualisé à la date de la demande de versement, signé par le trésorier ou le comptable de la structure ;
- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013 une subvention maximale de :
 - **22 000 €**, correspondant à 24,24% du montant prévisionnel éligible de l'opération à la SCIC La Base Normande de la Bio BNB,
 - **20 000 €**, correspondant à 16,81% du montant prévisionnel éligible de l'opération à la Communauté de Communes du Mortainais,
 - **23 000 €**, correspondant à 27,71% du montant prévisionnel éligible de l'opération à l'association R'PUR,
- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :
 - dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,
 - le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage :
 - au 9 octobre 2015 date de dépôt de dossier et à une fin de réalisation au 31 décembre 2016, pour la SCIC La Base Normande de la Bio (BNB),
 - au 20 novembre 2015 et à une fin de réalisation au 31 décembre 2016, pour la Communauté de Communes du Mortainais,
 - au 20 novembre 2015 et à une fin de réalisation au 31 août 2016, pour l'association R'PUR,
 - modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :
 - de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de la réalisation du programme d'investissement au 9 octobre 2015, pour la SCIC La Base Normande de la Bio à Canisy,
 - de déroger à la règle selon laquelle la durée d'exécution du programme d'investissement est calée sur la durée maximale (3 ans) et de considérer comme date limite de demande de versement du solde de la subvention
 - le 31 mars 2017 pour la SCIC La Base Normande de la Bio (BNB) et la Communauté de Communes du Mortainais,
 - le 30 novembre 2016 pour l'association R'PUR,
 - pour la SCIC La Base Normande de la Bio à Canisy, de déroger à la règle selon laquelle seules les petites SCOP/SCIC possédant un chiffre d'affaires inférieur à 300 000 € sont éligibles aux « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire »,
 - pour la Communauté de Communes du Mortainais, de déroger à la règle selon laquelle les collectivités locales ne sont pas éligibles aux « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire »,
 - d'autoriser le versement d'un acompte à hauteur minimale de 33 %, sur demande expresse du bénéficiaire et sur la base de factures acquittées ou - à titre dérogatoire - de factures pro forma, correspondant au moins à 33 % de réalisation du programme d'investissement prévisionnel éligible ;
 - d'approuver le modèle de convention d'investissement joint en annexe 1, qui sera utilisé pour les trois dossiers présentés par :
 - . la SCIC La Base Normande de la Bio (BNB),
 - . Communauté de Communes du Mortainais,
 - . l'association R'PUR,

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et la convention et l'avenant avec l'ARDES présentés en annexe 2 et 3.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30018-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-776

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Renforcer la structure financière des entreprises (P303)
Titre	<i>Accord de financement avec le Fonds européen d'investissement</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les termes de l'Accord de Financement entre la Région Basse-Normandie et le Fonds Européen d'Investissement ;
- d'approuver l'intervention du FEDER à hauteur de 11 600 000,00 € en faveur du Fonds Européen d'Investissement selon la répartition suivante :
 - 2 320 000 € au titre de l'OS 3 « Augmenter le nombre de créations reprises et transmissions d'entreprises en Basse-Normandie »,
 - 9 280 000 € au titre de l'OS4 « Augmenter la taille des TPE/PME à travers les projets d'innovation et d'internationalisation »,
- d'affecter sur l'AP FEDER « P303 - Renforcer la structure financière des entreprises » 1 800 000 € complémentaire au titre de l'opération P303O010 Fonds propres – fonds de fonds,

- de désaffecter sur l'AP FEDER « P300 – Accompagner les projets des entreprises » 1 800 000 € au titre de l'opération P300O011 Garanties – Fonds de fonds,

- d'attribuer un montant total de 30 000 000 € en faveur du Fonds Européen d'Investissement selon la répartition suivante :
 - 18 400 000 € sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région ;
 - 11 600 000 € sur le chapitre 906 du budget 2015 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer l'Accord ainsi que les actes afférents à sa mise en œuvre ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à la mise en œuvre de l'Accord de Financement entre la Région Basse-Normandie et le Fonds Européen d'Investissement.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30705-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-777

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir les grands projets de recherche (P282)
Titre	<i>ARCHADE</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 150 000 € à l'association ARCHADE pour le développement de la

recherche dans le cadre de son programme d'actions 2016, soit 100 % du montant de la dépense prévisionnelle de 150 000 € de l'association ARCHADE pour l'année 2016 ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'application 2016 relative au financement de l'association ARCHADE pour le développement de la recherche dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'activités 2016, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30153-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-778

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Cofinancement de projets européens et collaborations internationales Cofinancement de projets nationaux et partenariats Retour de jeune chercheur Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle CPER CPIER 2015-2020</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE FEDER « P280 – Soutenir la recherche publique » de 2 725 000 € votée en 2015, un montant de 88 666,54 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancement projets nationaux et partenariats (PIA) » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 9 407 961 € votée en 2015, les montants suivants :

- 127 695 € au titre de l'opération « P280O002 – Cofinancement de projets européens et collaborations internationales »,
- 450 € au titre de l'opération « P280O024 – Diffusion de la culture scientifique »,
- 50 000 € au titre de l'opération « P280O013 – CPER CPIER 2015-2020 » ;

- sur l'AE FEDER « P280 – Soutenir la recherche publique » de 2 725 000 € votée en 2015, les montants suivants :

- 101 033,75 € au titre de l'opération « P280O002 – Cofinancement de projets européens et collaborations internationales »,
- 183 179,90 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancement de projets nationaux et partenariats (PIA) »,
- 200 000 € au titre de l'opération « P280O013 – CPER CPIER 2015- 2020 » ;

- sur l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 1 720 000 € votée en 2015, un montant de 279 000 € au titre de l'opération « P280O013 – CPER CPIER 2015-2020 » ;

- sur l'AP FEDER « P280 – Soutenir la recherche publique » de 8 150 000 € votée en 2015, les montants suivants :

- 198 383,10 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancement de projets nationaux et partenariats (PIA) »,
- 265 000 € au titre de l'opération « P280O013 – CPER CPIER 2015-2020 » ;

- d'attribuer au titre de l'exercice 2015 :

- sur le chapitre 939 du budget de la Région :

- 127 695 € aux établissements figurant sur le tableau A en annexe 1 pour le cofinancement des trois projets de chaire d'excellence retenus, selon le taux d'intervention maximal indiqué par projet,
- 450 € au Lycée Emile Littré d'Avranches pour le remboursement des frais de déplacement des lycéens dans le cadre de la journée de regroupement « *Ecolyscience* » du 28 mai 2015,
- 50 000 € à l'Université de Caen Normandie pour le projet NUMNIE – *Soutien au projet de recherche*, dans le cadre du CPER 2015-2020 au titre de l'année 2015 ;

- sur le chapitre 936 du budget de la Région :

- une subvention FEDER maximale de 101 033,75 € aux établissements figurant sur le tableau A en annexe 1 pour le cofinancement des trois projets de chaire d'excellence retenus, selon le taux d'intervention maximal indiqué par projet,
- une subvention FEDER maximale de 86 628 € au CNRS pour le projet de recherche COST, sur une base éligible totale de 182 988 € HT avec un taux d'intervention global maximal de 47,34%,
- une subvention FEDER maximale de 96 551,90 € au CNRS pour le projet FAST-MIR et THERMOS (nouveaux matériaux laser et thermoélectriques) sur une base éligible totale de 257 660,00 € HT, avec un taux d'intervention global maximal de 49,86%,
- une subvention FEDER maximale de 200 000,00 € à l'Université de Caen Normandie pour le projet NUMNIE – *Soutien au projet de recherche*, sur une

base éligible totale de 500 000 € HT, avec un taux d'intervention global maximal de 50,00% ;

- sur le chapitre 909 du budget de la Région :
 - 29 000 € à l'Université de Caen Normandie pour le financement du projet NUMNIE Plateforme PLAO – *Renforcer les infrastructures de recherche*, dans le cadre du CPER 2015-2020 au titre de l'année 2015,
 - 250 000 € au GIE GANIL pour le financement du projet GANIL dans le cadre du CPER 2015-2020 au titre de l'année 2015 ;

- sur le chapitre 906 du budget de la Région :
 - une subvention FEDER maximale 166 475 € au CNRS pour le projet LHOM sur une base éligible totale de 332 950 € HT, avec un taux d'intervention global maximal de 50,00%,
 - une subvention FEDER maximale de 31 908,10 € au CNRS pour le projet FAST-MIR et THERMOS (nouveaux matériaux laser et thermoélectriques) sur une base éligible totale de 257 660,00 € HT, avec un taux d'intervention global maximal de 49,86%,
 - une subvention FEDER maximale de 50 000,00 € à l'Université de Caen pour le projet NUMNIE – *Soutien au projet de recherche* sur une base éligible totale de 500 000 € HT, avec un taux d'intervention global maximal de 50,00%,
 - une subvention FEDER maximale de 215 000,00 € à l'Université de Caen pour le projet NUMNIE Plateforme PLAO – *Renforcer les infrastructures de recherche* sur une base éligible totale de 430 000 € HT, avec un taux d'intervention global maximal de 50,00% ;

- d'attribuer en prévision de l'exercice 2016, sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 427 930 € à l'association Relais d'sciences (soit 49,36% du montant de la dépense prévisionnelle de 866 941 € de Relais d'sciences pour l'année 2016) pour la mise en œuvre des actions prévues dans l'avenant au contrat d'objectifs 2014-2016, selon les modalités définies dans la convention d'application 2016 jointe en annexe 3 ;

- de rejeter la demande de subvention déposée par l'Université de Caen Basse-Normandie pour la chaire de Monsieur John Mc CULLOCH figurant sur le tableau B en annexe 1 ;

- de déroger :

- au principe d'antériorité pour les dépenses relatives au déplacement des lycéens en prenant en compte la date du 28 mai 2015 pour les premières factures,

- au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses relatives au projet NUMNIE – *Soutien au projet de recherche* et au projet NUMNIE Plateforme PLAO – *Renforcer les infrastructures de recherche*, dans le cadre du CPER 2015-2020 au titre de l'année 2015, à compter du 2 juillet 2015,

- au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses relatives au projet GANIL dans le cadre du CPER 2015-2020 au titre de l'année 2015, à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

- d'effectuer le remboursement sur présentation de factures dans le cadre du déplacement des lycéens à la journée de regroupement « *Ecolyscience* » du 28 mai 2015 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de convention et d'avenant pour le retour de ceux-ci dûment signés, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le CNRS, l'Université de Caen Basse-Normandie et le GIP LABEO, la convention jointe en annexe 2, relative aux cofinancements sur des fonds régionaux des trois projets de chaire d'excellence retenus,

- avec l'association Relais d'sciences, la convention d'application 2016 jointe en annexe 3, relative à la mise en œuvre en 2016 des actions prévues dans l'avenant au contrat d'objectifs 2014-2016,

- avec le GIE GANIL, la convention jointe en annexe 4, relative au projet GANIL dans le cadre du CPIER 2015-2020 au titre de l'année 2015,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30248-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-779

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien aux projets collaboratifs - (P281O007)</i> <i>Soutien aux projets individuels d'innovation - (P281O009)</i> <i>Soutien aux projets de transfert de technologie - (P281O008)</i> <i>Soutien à l'incubation et la pré incubation - (P281O004)</i> <i>Soutien aux Clusters d'excellence - (P281O0006)</i> <i>Soutien à la gouvernance des Filières - (P281O002)</i> <i>MIRIADE Fonctionnement de l'EPL - (P281O010)</i> <i>MIRIADE Impulsion Conseil et RDT - (P281O001)</i> <i>Promotion de l'innovation (SRI) - (P281O003)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote pour les dossiers relatifs à la MIRIADE,

• d'affecter :

- sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 12 510 313 €, votée en 2015,
 - o un montant total de 776 860 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs »,
 - o un montant total de 74 513 € au titre de l'opération « P281O009 - Soutien aux projets individuels d'innovation »
 - o un montant total de 56 620 € au titre de l'opération « P281O008 – Soutien aux projets de transfert de technologie »,
 - o un montant total de 95 600 € au titre de l'opération « P281O004 - Soutien à l'incubation et la pré incubation »,
 - o un montant total de 50 000 € au titre de l'opération « P281O0006 - Soutien aux Clusters d'excellence »
 - o un montant total de 65 000 € au titre de l'opération « P281O003 - Promotion de l'innovation (SRI),

- sur l'AE FEDER « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 5 677 845 €, votée en 2015,
 - o un montant total de 529 223 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs »,
 - o un montant total de 68 285 € au titre de l'opération « P281O009 - Soutien aux projets individuels d'innovation »
 - o un montant total de 58 605,70 € au titre de l'opération P281O0006 - Soutien aux Clusters d'excellence »,
 - o un montant total de 79 241,20 € au titre de l'opération « P281O003 –Promotion de l'innovation »,

• d'attribuer :

- sur le chapitre 939 du budget 2015 les subventions suivantes :
 - 45 620 € à l'entreprise TECAM, pour sa participation au projet collaboratif VECOPEXP,
 - 110 135 € à l'ESITC de CAEN pour sa participation au projet collaboratif VECOPEXP,
 - 204 435 € à la SAS PIERCAN pour sa participation au projet « Gant multifonctions 4.0 »,
 - 112 968 € au CNRS pour la participation du LPC au projet « Gant multifonctions 4.0 »,
 - 18 960 € à l'ISPA ENTREPRISES pour sa participation au projet Compoline 2,
 - 88 700 € à la SARL JAMES EBENISTE pour sa participation au projet Compoline 2,
 - 52 800 € à l'ENSICAEN pour sa participation au projet CRYLAB,
 - 143 242 € à la société BLINKSIGHT pour sa participation au projet SLASH+,
 - 74 513 € à la société ESAM INGENIERIE pour la mise en œuvre d'un projet portant sur l'étude de faisabilité d'un système de reconnaissance des trains en cours de lavage,
 - 56 620 € l'ISPA Entreprises au titre de ses actions de diffusion et de transfert de technologie 2015,
 - 66 300 € à NORMANDIE INCUBATION pour l'incubation des trois projets présentés dans le tableau en annexe 10,
 - 29 300 € à l'ENSICAEN pour l'accueil de Monsieur Kévin MARION-CHANLON, porteur du projet pré-incubé EVUP,

- 50 000 € à l'Association NOVALOG au titre de son plan d'actions 2015-2016,
 - 15 000 € à SYNERGIA pour la réalisation de la 9ème convention d'affaires NormandinnoV,
- sur le chapitre 936 FEDER du budget 2015 les subventions suivantes :
 - 220 271 € à l'ESITC de CAEN pour sa participation au projet collaboratif VECOPEXP, soit 39,99 % des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 550 678,84 €, sur la période du 01/09/2015 au 31/08/2018,
 - 233 640 € à la SAS PIERCAN pour sa participation au projet « Gant multifonctions 4.0 », soit 40 % des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 584 100 €, sur la période du 03/01/2016 au 31/12/2018,
 - 75 312 € au CNRS pour la participation du LPC au projet « Gant multifonctions 4.0 », soit 40 % des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 188 280 €, sur la période du 03/01/2016 au 31/12/2018,
 - 68 285 € à la société SOMINEX pour son projet innovant de soudure bimétallique, soit 35 % des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 195 100 €, sur la période du 04/10/2015 au 31/12/2017,
 - 58 605,70 € au Pôle de compétitivité Filière équine au titre de son action d'appui à la promotion de l'innovation de la filière équine 2015, soit 39 % des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 150 271 €, sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015,
 - 79 241,20 € à la MIRIADE au titre de son action « Développement d'une filière d'excellence de la Silver Economie », soit 40 % des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 198 103 €, sur la période du 05/01/2015 au 31/12/2016 ;
- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant total de 3 157 328,60 € sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 54 294 € à l'ISPA ENTREPRISES au titre de son plan d'actions 2016,
 - 103 158,60 € à CORRODYS au titre de son plan d'actions 2016,
 - 105 219 € à CORRODYS au titre de son programme de recherche sur la biocorrosion en 2016,
 - 256 498 € à l'Association ACTALIA au titre de ses actions de diffusion et de transfert de technologie 2016,
 - 41 000 € à l'Association ACTALIA pour sa participation à l'UMT Virocontrol,
 - 41 000 € à l'Association ACTALIA pour sa participation à l'UMT Protorisk,
 - 125 400 € à NORMANDIE INCUBATION pour ses actions en 2016,
 - 91 900 € à l'Association ANEA au titre de son plan d'actions 2016,
 - 68 500 € à l'Association F2N au titre de son plan d'action 2016,
 - 73 079 € à l'Association ARIA Normandie au titre de son plan d'actions 2016,
 - 198 580 € à l'Association Normandie AéroEspace (NAE) au titre de son plan d'actions 2016,
 - 44 000 € à l'Association FCL BN au titre de son plan d'actions 2016,
 - 80 000 € à l'Association NUCLEOPOLIS au titre de son plan d'actions 2016,
 - 65 000 € à l'Association SOTRABAN au titre de son plan d'actions 2016,
 - 1 642 700 € à la MIRIADE pour son fonctionnement en 2016,
 - 167 000 € à la MIRIADE pour le financement des Impulsion conseils 2016 ;
- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, pour un montant total de 652 442,40 € sur le chapitre 936 du budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 254 568 € à la SEML Innovation Développement Bio Matériaux pour sa participation au projet Compoline 2, soit 40 % des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 636 420 €, sur la période du 01/11/2015 au 31/10/2016,
 - 68 772,40 € à CORRODYS pour son plan d'actions 2016, soit 40 % des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 171 931 €, sur la période de 01/01/2016 au 31/12/2016,
 - 173 502 € à l'Association ACTALIA au titre de ses actions de diffusion et de transfert de technologie 2016, soit 39,32 % des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 441 343,84 €, sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2016,
 - 155 600 € à Normandie Incubation pour son plan d'action 2016, soit 40 % des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 389 000 €, sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 ;

- d'attribuer, en prévision de l'exercice 2016, une aide pour un montant total de 7 007,00 €, sur le chapitre 931 du budget de la Région, à l'Association Normandie AeroEspace (NAE) au titre de son plan d'actions 2016 ;
- de modifier les délibérations suivantes :
 - N° CP 14-12-726 du 19 décembre 2014 afin de fixer les nouvelles dates du programme aidé du 1er avril 2014 au 18 novembre 2016 pour le projet ARDECO porté par la SAS Dejamobile, la SARL Digital Airways, l'Ecole de Management de Normandie et l'Université de Caen (CRDP et GREYC),
 - N° CP 14-10-557 du 17 octobre 2014 afin de fixer les nouvelles dates du programme aidé du 1er avril 2014 au 31 décembre 2015 pour le projet INCO CONSO porté par la SAS Tartefrais, la SARL Ferme du Mesnil et Actalia,
 - N° CP 13-09-559 du 27 septembre 2013 afin de prendre en compte la nouvelle dénomination de la SAS YOU--I devenue SAS 44SCREENS et le changement adresse de la société ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'entreprise TECAM la convention n°EXT00793 jointe en annexe 1,
 - avec l'Association ISPA Entreprises la convention n°15E00153 jointe en annexe 2,
 - avec la société JAMES EBENISTE la convention n°15E00131 jointe en annexe 3,
 - avec l'ENSICAEN la convention n° 15P05137 jointe en annexe 4,
 - avec la SAS Dejamobile, la SARL Digital Airways, l'Ecole de Management de Normandie et l'Université de Caen (CRDP et GREYC) l'avenant joint en annexe 5,
 - avec la SAS Tartefrais, la SARL Ferme du Mesnil et Actalia l'avenant joint en annexe 6,
 - avec la SAS 44SCREENS l'avenant à la convention n°13P05612 jointe en annexe 7,
 - avec la société ESAM INGENIERIE la convention n°15P03280 jointe en annexe 8,
 - avec l'Association ISPA Entreprises la convention n°15E00060 jointe en annexe 9,
 - avec NORMANDIE INCUBATION la convention n°15E00351 jointe an annexe 11,
 - avec NORMANDIE INCUBATION la convention n°15E00355 jointe an annexe 12,
 - avec NORMANDIE INCUBATION la convention n°15E00360 jointe an annexe 13,
 - avec l'ENSICAEN la convention n°15E00091 jointe en annexe 14,
 - avec l'Association NOV@LOG la convention n°15E00186 jointe en annexe 15,
 - avec SYNERGIA la convention n°15E00057 jointe en annexe 16,
 - avec l'Association ISPA Entreprises la convention n°15E00369 jointe en annexe 17,
 - avec CORRODYS la convention n°15E00354 jointe en annexe 18,
 - avec ACTALIA la convention n°15E00345 jointe en annexe 19,
 - avec ACTALIA la convention n°15E00346 jointe en annexe 20,
 - avec l'ANEA, la F2N, l'ARIA BN, NAE, la FCL BN, NUCLEOPOLIS et la SOTRABAN la convention présentée en annexe 21,
 - avec la MIRIADE la convention n°15P05187 jointe en annexe 22,
 - avec la MIRIADE la convention n°15P05204 jointe en annexe 23,
 - avec la SAS BLINKSIGHT la convention n°15P05399 jointe en annexe 24 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses d'ISPA Entreprises et du pôle NOVALOG pour les dépenses éligibles à compter du 1^{er} janvier 2015, pour la prise en compte des dépenses éligibles de TECAM et l'ESITC à compter du 1er septembre 2015, pour la prise en compte des dépenses éligibles de l'ENSICAEN pour le projet CRYLAB à compter du 1^{er} octobre 2015, pour la prise en compte des dépenses éligibles de BLINKSIGHT pour le projet SLASH+ à compte du 25 juin 2015 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions et d'avenants pour le retour de ceux-ci dûment signés, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2015
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151120-30300-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-313

Commission	_Hors commission
Programme	Service des Assemblées (SDA)
Titre	<i>Procès-verbaux de la Commission Permanente des 25 septembre 2015 et 16 octobre 2015</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité des voix,

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-11-780

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Réunie le vendredi 20 novembre 2015, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Pierre MOURARET), Hélène MIALON-BURGAT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

. d'affecter sur :

- l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 892 685 €, votée en 2015, un montant de 304 996,41 € répartis de la façon suivante :

- 154 996,41 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières prioritaires » ;
- 150 000 € au titre de l'opération « P350O001 – Aides aux entreprises touristiques » ;

- l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 168 327 €, votée en 2015, un montant de 40 199,40 € répartis de la façon suivante :

- 20 199,40 € au titre de l'opération « P350O010 – Renforcement de l'Ingénierie » ;
- 20 000 € au titre de l'opération « P350O009 – Professionnalisation des acteurs » ;

. d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région :

- 9 812,80 € au titre du FACIT conformément à l'annexe 1 ;
- 10 386,60 € à l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon pour la mise en œuvre de son programme d'ingénierie touristique 2015, sur la base d'une dépense éligible de 34 622 € ;
- 20 000 € à la CCI Normandie pour la mise en œuvre de l'opération « Bienvenue en Normandie 2015-2016 » sur la base d'une dépense éligible de 140 000 € ;

* sur le chapitre 939, en prévision de l'exercice 2016 :

- 12 798,40 € au titre du FACIT conformément à l'annexe 1 ;
- 25 000 € à l'Association Normandie Sites, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2016, sur la base d'une dépense éligible de 72 500 € ;
- 134 700 € à Offices de Tourisme et Territoires de Normandie pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2016, sur la base d'une dépense éligible de 259 600 € ;
- 30 000 € au Centre International de Deauville pour la réalisation de la 4^{ème} édition du Forum Tourisme Numérique en mars 2016. La subvention est forfaitaire ;
- 2 280 000 € au Comité Régional de Tourisme de Normandie pour la mise en œuvre de son programme d'action 2016, sur la base d'une dépense éligible de 4 897 000 € ;

* sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région,

- 3 127,41 € à la commune de Montmartin-sur-Mer pour la réalisation d'une étude pour la réalisation d'une voie verte, sur la base d'une dépense éligible de 10 424,70 € HT ;
- 1 349 € à Monsieur Jean-Luc Bouché pour l'aménagement du camping du Bout de la Ville dans le cadre de la démarche « Accueil Vélo », sur la base d'une dépense éligible de 4 497,50€ ;
- 115 623 € au Conseil Départemental du Calvados pour l'aménagement du tronçon Arromanches – Batteries de Longues-sur-Mer de la Voie Verte du littoral, sur la base d'une dépense éligible de 770 819 € ;
- 19 397 € à l'EPIC Coutances Tourisme, pour la réalisation du projet WWII Historical Tour, sur la base d'une dépense éligible de 38 795 € ;
- 15 500 € au titre du Tourisme de Découverte d'entreprises conformément à l'annexe 2
- 150 000 € à la SAS O2 Camping sous la forme d'un prêt à taux zéro – ARE Tourisme

. de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 15/09/2015 pour la commune de Montmartin-sur-Mer ;
- 15/11/2015 pour monsieur Jean-Luc Bouché ;
- 21/10/2015 pour les dossiers FACIT listés en annexe 1 ;
- 01/01/2015 pour l'Office de Tourisme du pays d'Alençon ;
- 01/10/2015 pour la CCI Normandie ;

. d'autoriser le Président à signer avec les bénéficiaires des subventions, les conventions établies sur la base des modèles types de convention tourisme adoptés lors de la Commission Permanente du 27 février 2015, CP 15-02-111. Toutefois, le versement des subventions inférieures à 23 000 € interviendra dans les mêmes conditions que les subventions inférieures à 150 000 €.

. d'autoriser le versement de la subvention forfaitaire accordée au Centre International de Deauville, sur présentation d'un RIB et de la délibération exécutoire, et d'acter que le bénéficiaire devra présenter un bilan de l'opération avant le 31 mars 2017 ; à défaut le remboursement de la subvention sera exigé ;

. d'acter que le versement de l'aide à la SAS O2 Camping s'effectuera en une fois à la signature de la convention. Les remboursements interviendront sous forme de 10 semestrialités constantes de 15 000 € d'octobre 2017 à avril 2022.

• d'accorder le report d'échéances de remboursement restantes de l'ARE-Tourisme à la SCI Les Amuseurs accordée par délibération n°12-303 du 25 mai 2012 selon les modalités suivantes : 8 semestrialités de 5 436,80 € du 1er octobre 2016 au 1er avril 2020.

• de prévoir en complément des 30 000 € affectés par délibération n° CP 15-09-554 du 25 septembre 2015, un montant de 5 000 € supplémentaire dans le cas où la prestation d'accompagnement par un cabinet expert en projets européens pour un nouveau programme Interreg Tour de Manche EV4, s'avère supérieur à 30 000 € ; un marché est en cours de négociation ;

. d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS